

CPM

CAISSE DE PENSIONS MIGROS

Compte rendu de l'exercice 2015





Réflexion

La Caisse de pensions Migros est le centre de compétences pour la prévoyance professionnelle au sein de la communauté Migros. Les principaux éléments de notre culture d'entreprise résumés dans notre charte sont la garantie de l'objectif de prévoyance, la transparence en termes de gestion des fonds de prévoyance ainsi qu'un conseil intégral et clair à nos assurés. La représentation surparitaire des salariés et la représentation des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation et à l'assemblée des délégués sont le reflet de la culture de partenariat social au sein de la communauté Migros.

À la fin 2015, 43 entreprises Migros avec 52 000 assurés actifs sont affiliées à notre institution de prévoyance, et quelque 29 000 bénéficiaires de rentes reçoivent des prestations mensuelles. 292 collaborateurs sont au service de la prévoyance professionnelle, dont 213 dans le secteur de la gestion et du développement de notre portefeuille immobilier.

Le compte rendu de l'exercice 2015 dresse le portrait de personnalités qui s'impliquent pour la CPM au niveau stratégique et opérationnel. Elles se prononcent sur leur identification et leur engagement envers notre institution de prévoyance.

Contenu

Éditorial	3
Vue d'ensemble des chiffres-clés	5
Rapport annuel	7
1. Rétrospective et prévisions	8
2. Placements	17
Comptes annuels	25
Bilan	26
Compte d'exploitation	27
Annexe aux comptes annuels	28
1. Principes et organisation	28
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	35
3. Nature de l'application du but	36
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	40
5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	41
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	45
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	55
8. Demandes de l'autorité de surveillance	58
9. Autres informations relatives à la situation financière	58
10. Événements postérieurs à la date du bilan	58
Rapports	
Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	59
Rapport de l'organe de révision	60

Joëlle Gamba, conseillère de prévoyance

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

La CPM veut offrir le meilleur à ses assuré(e)s. Son plan des prestations est généreux. Elle a su faire face à la crise financière et grâce à ses placements diversifiés, elle a une base solide qui la rend stable et sûre.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

De par sa variété, le travail dans la branche LPP est riche et très intéressant. J'apprécie le contact avec nos assuré(e)s et mes collègues. La confiance que l'on m'accorde me motive à donner le meilleur de moi-même.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

En approfondissant mes connaissances dans les assurances sociales et en améliorant mes connaissances linguistiques. Il est important de garder un esprit sain, ouvert et positif, c'est pourquoi je fais du sport afin d'être efficace et détendue.

Joëlle Gamba,
conseillère de prévoyance



Chères lectrices, chers lecteurs,

Après trois années de placements fort réjouissantes de 2012 à 2014, le rendement visé n'a pas pu être atteint durant l'exercice écoulé. Ce constat n'a rien d'étonnant compte tenu du faible niveau persistant des taux d'intérêt qui, après l'annonce du 15 janvier 2015 de la Banque nationale suisse, a encore chuté et se situe aussi dans le négatif en fin d'année pour les obligations de la Confédération d'une durée jusqu'à 10 ans. Néanmoins, par comparaison avec les institutions de prévoyance nationales, nous pouvons nous estimer heureux avec le rendement global de 1.6%. C'est avant tout grâce aux biens immobiliers en Suisse et à l'étranger que la performance est positive.

L'analyse asset & liability management effectuée en cours d'exercice a confirmé la répartition sommaire de la stratégie de placement en vigueur. Dans l'allocation détaillée uniquement, le secteur des placements en valeurs nominales a enregistré un léger décalage. Le conseil de fondation a toutefois dû prendre connaissance du fait que, par rapport à la dernière analyse de 2012, les rendements escomptés à moyen terme ont chuté de 4% à 3.1%. Par conséquent, le rendement escompté correspond de justesse au rendement nécessaire au maintien de l'équilibre financier actuel. En cas de fléchissement majeur sur les marchés des capitaux, les revers ne pourraient cependant plus être couverts. Pour cette raison, le conseil de fondation a chargé le comité de prévoyance de développer des propositions de solutions au cours de l'exercice 2016 afin d'adapter la stratégie de prestations. Elles serviront de base à une éventuelle modification de l'actuel règlement dans les années à venir. En dépit de la légère baisse du degré de couverture, la CPM repose encore et toujours sur une

assise solide. À noter que la tâche du conseil de fondation consiste à adopter les mesures nécessaires en temps opportun afin d'éviter, dans le pire des cas, des mesures d'assainissement. Ceci vaut spécialement pour notre caisse de pensions auprès de laquelle, avec 52% du capital de prévoyance global, les bénéficiaires de rentes disposent de plus de réserves que les assurés actifs.

Cette année, le compte rendu est accompagné de photos et de déclarations de personnes qui occupent les fonctions les plus diverses au sein de la CPM. Le but recherché est de donner un visage à la CPM et de présenter leurs motivations à s'engager au quotidien pour la CPM, et donc aussi pour vous en tant qu'assurés. Je saisis cette occasion pour remercier toutes ces personnes, mais aussi les autres membres des comités et collaborateurs pour les efforts déployés tout au long de l'exercice écoulé et vous souhaite une agréable lecture.

Je vous adresse, chères lectrices, chers lecteurs, mes meilleures salutations.



Jörg Zulauf
Président du conseil de fondation

Beat Wälchli, concierge à Rheinfelden

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Le fait que la CPM, en tant que propriétaire de biens immobiliers, gère elle-même ses immeubles. Un concierge à la CPM a un vaste secteur de responsabilités qui englobe des tâches administratives. C'est ce qui rend le travail varié et intéressant.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

Le fait d'être libre et d'avoir des responsabilités est très important pour moi, c'est pourquoi j'adore mon travail de concierge. Être responsable de 210 appartements et de leurs locataires me motive. De par mes décisions, mon engagement et ma flexibilité sur place, je contribue à la satisfaction des locataires et au fait que les immeubles restent en parfait état et génèrent un rendement durable.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Pour le développement de la CPM, j'estime qu'il est très important que les collaboratrices et collaborateurs se sentent bien. En d'autres termes, le respect et la reconnaissance au niveau professionnel sont importants. Je participe chaque année à la rencontre des concierges où l'on peut échanger ses expériences, ce qui permet de faire avancer la profession de concierge.

Beat Wälchli,
concierge à Rheinfelden



Vue d'ensemble des chiffres-clés

	2015	2014	2013	2012
Ensemble des assurés	80 771	81 644	83 229	81 837
■ dont actifs	52 081 *	52 402	55 840	53 926
■ dont bénéficiaires de rentes	28 690 **	29 242 **	27 389 **	27 911
Employeurs affiliés	43	43	46	43
Placements en capitaux	<i>en millions de CHF</i> 21 122.9	20 884.1	19 789.1	18 386.4
Performance des placements	% 1.6	7.0	8.4	9.9
Excédent des charges (–) et des produits <i>(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> –115.7	806.0	350.9	1 336.0
Excédent technique <i>(fonds libres + réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> 3 485.0	3 600.7	2 794.7	2 443.8
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	<i>en millions de CHF</i> 3 232.1	3 178.7	3 135.3	2 934.6
Fonds libres/déficit de la réserve (–) <i>(après prise en compte de la réserve de fluctuation de valeurs requise)</i>	<i>en millions de CHF</i> 252.9	422.0	–340.6	–490.8
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	% 120.5	121.5	116.9	115.8
Cotisations de l'employeur	<i>en millions de CHF</i> 400.9	407.4	398.9	394.9
Cotisations des salariés	<i>en millions de CHF</i> 184.5	184.1	181.1	179.6
Prestations réglementaires	<i>en millions de CHF</i> 644.9	747.0	622.4	597.0
Revenu assuré en assurance complète	<i>en millions de CHF</i> 2 174.8	2 110.5	2 166.7	2 139.6
Frais d'administration pour l'application du règlement	<i>en millions de CHF</i> 8.5	8.5	8.4	8.1
Frais d'administration pour l'application du règlement par personne assurée	<i>CHF</i> 105.4	104.3	101.1	99.4
Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune	<i>centimes</i> 30.7	29.8	31.2	–

* Sans sorties en suspens

** Sans comptages multiples découlant de l'invalidité partielle, des retraites partielles et d'un deuxième rapport d'assurance

Anabel Salgado, gestionnaire de portefeuille Asset Management

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

En sa qualité d'institution de prévoyance du principal employeur privé de Suisse, la CPM assume une lourde responsabilité non seulement à l'égard de ses assurés, mais aussi de toute la société. En tant qu'employeur, la CPM assume aussi cette responsabilité. Dans l'esprit de Gottlieb Duttweiler, la collégialité et les aspects sociaux occupent une place capitale.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui veillent à ce que la Migros, avec une tradition de plusieurs décennies, reste prospère, doivent pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée. Avec mes qualifications, mon expérience et mes compétences dans le secteur des placements, je m'engage jour après jour pour un rendement durable afin de contribuer de mon côté au succès de l'entreprise.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Dans ce secteur de marché dynamique dans lequel nous évoluons, ma principale priorité est de toujours être informée sur les événements inhérents au marché et de me perfectionner sans cesse dans mon secteur d'activité.

Anabel Salgado,
gestionnaire de portefeuille Asset Management



Rapport annuel

1. Rétrospective et prévisions

1.1 Rétrospective

Activité des organes

Les délégués de la CPM se sont réunis le 25 mars 2015. Ils ont approuvé le compte rendu de l'exercice 2014 et désigné l'organe de révision ainsi qu'un nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle pour l'exercice suivant.

Durant la période sous revue, le conseil de fondation s'est réuni trois fois. Un séminaire de perfectionnement supplémentaire s'est tenu le 8 septembre 2015. Parmi les thèmes abordés figuraient les caractéristiques des placements directs et indirects dans des biens immobiliers suisses en tenant particulièrement compte des spécificités géographiques et d'utilisation ainsi que la sensibilisation aux tâches et aux obligations d'un conseil de fondation. Les conclusions du procès de First Swiss ont été examinées en détail.

Les principaux sujets préparés par la direction et les comités qui ont été traités en cours d'exercice par l'assemblée des délégués et le conseil de fondation sont résumés dans les pages suivantes.

Résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle

En automne 2014, les personnes des départements RH des entreprises affiliées à la CPM ont été invitées à participer à un sondage en ligne pour évaluer la qualité de nos prestations et se prononcer sur différents points en rapport avec celles-ci. Le résultat s'est avéré très réjouissant. Différentes suggestions ont été intégrées dans le projet de remaniement de notre site Internet. Le prochain sondage est prévu dans environ trois ans.

Respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité

En octobre 2014 et en janvier 2015, l'attestation de conformité a été envoyée à l'ensemble des collaborateurs, des membres des comités et des entreprises tierces (gestion de la fortune, conseil, etc.). Les attestations de conformité ont été retournées dûment complétées et dans les délais impartis. Aucune violation de la loi ni des dispositions de la CPM n'a été signalée. Les nouveaux collaborateurs et partenaires seront informés personnellement. Les collaborateurs seront instruits par leurs supérieurs à l'occasion des entretiens M-FEE. Les membres des organes, quant à eux, sont informés périodiquement dans le cadre des formations destinées aux membres du conseil de fondation. Le règlement correspondant est publié sur le site Internet de la CPM.

Liquidation partielle d'Hotelplan

Le conseil de fondation a pris connaissance des résultats du rapport d'experts d'Aon Hewitt SA du 13 mars 2015 et a constaté un état de fait lié à la liquidation partielle résultant de la résiliation partielle de quatre contrats d'affiliation par le groupe Hotelplan au 30 novembre 2014 et au 31 décembre 2014 comme date de clôture du bilan pour la détermination de fonds libres, de provisions et de réserves. La direction a été chargée de procéder à la liquidation partielle conformément au règlement et aux décisions prises. Celle-ci a été menée à bien durant l'exercice sous revue.

Élection des comités de contrôle

Au début 2015, le mandat de l'expert en matière de prévoyance professionnelle a été mis au concours, et différents prestataires ont été invités à soumettre une offre. Les critères de sélection étaient l'étendue des prestations, les rapports de propriété, l'équipe de conseil proposée, les coûts et les portefeuilles des clients. Pour l'exercice 2015, l'assemblée des délégués a choisi Libera SA comme nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle. L'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA a été confirmé.

Adaptation des structures de conduite

Lors de l'assemblée des délégués 2014 déjà, il s'est avéré que la répartition des compétences entre l'assemblée des délégués et le conseil de fondation devait être adaptée en raison des prescriptions légales découlant de la réforme structurelle dans la prévoyance professionnelle. Les différentes options ont été abordées dans des cercles de discussion des délégués et au conseil de fondation. L'assemblée des délégués 2015 a décidé à une grande majorité de maintenir l'assemblée des délégués moyennant une adaptation des tâches. Ce comité tiendra lieu de comité consultatif des entreprises affiliées à la CPM et de comité d'élection pour les représentants des salariés au conseil de fondation. En outre, l'assemblée des délégués possède un droit de proposition à l'égard du conseil de fondation pour toute adaptation de l'acte de fondation et du règlement de prévoyance. Désormais, le conseil de fondation est l'organe suprême. Il est complété par un représentant des bénéficiaires de rentes en tant qu'assesseur.

Cristina Schwarz, réception, central téléphonique

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Chez nous, l'atmosphère de travail est très agréable, et nous avons la chance d'avoir un employeur social.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

J'assume volontiers mon rôle de carte de visite de la CPM à la réception et au central téléphonique.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Je souhaite continuer à mettre mes compétences au service de nos assurés et de nos collaborateurs.

Cristina Schwarz,
réception, central téléphonique



Comités pour le mandat 2015 à 2018

En mars 2015, l'assemblée des délégués fraîchement élue s'est réunie pour la première fois du mandat 2015 à 2018, et le conseil de fondation a été élu pour la même période. La composition du comité des placements a été approuvée à l'unanimité par le conseil de fondation. Le comité de prévoyance, qui n'était plus actif après la révision du règlement 2012, a connu plusieurs mutations.

Analyse asset & liability management (ALM)

La LPP stipule que l'organe suprême d'une institution de prévoyance doit s'assurer périodiquement que les placements de la fortune à moyen et à long terme correspondent aux engagements. Les placements (assets) doivent donc être en phase avec les engagements (liabilities).

Une analyse asset & liability management (ALM) a été effectuée en septembre 2015. Elle a démontré que la stratégie de placement actuelle pouvait en principe être maintenue. Par conséquent, 40 % de la fortune seront investis dans des placements en valeurs nominales, 30 % dans des placements en actions et 30 % dans des biens immobiliers. Dans le cadre de cette répartition grossière, la diversification appliquée jusqu'à présent sera maintenue. Seul le secteur des emprunts sera majoré de 1 % pour constituer 5 % de la fortune globale, au détriment des placements dans des obligations d'entreprises étrangères en CHF (désormais de 3 %). En outre, la couverture du risque de change sera dorénavant fixée conformément au niveau prescrit par le règlement de placement et la part stratégique de devises fixée à 10 % des placements globaux.

L'analyse ALM est arrivée à la conclusion que le rendement escompté sur la fortune globale avait nettement chuté de 4 % à 3.1 % par rapport à 2012. Ce rendement escompté correspond encore de justesse au rendement nécessaire de 3.1 % également. Si, en raison de la situation difficile sur les marchés financiers, le degré de couverture devait s'effondrer à 100 % par exemple, le rendement nécessaire passerait de 3.1 % à 3.3 %. Une telle évolution est si possible bien entendu à éviter.

Nos convictions par rapport à l'application de la stratégie de placement (investment beliefs)

Les convictions d'investissement ci-après, approuvées par le conseil de fondation le 24 novembre 2015, présentent notre attitude fondamentale par rapport aux décisions de gestion de portefeuille, reflètent notre point de vue sur les marchés financiers et servent de base à l'application de la stratégie de placement et à la réalisation des objectifs de placement.

■ Stratégie

L'allocation stratégique d'actifs est le principal facteur de réussite et est alignée sur les engagements.

■ Diversification des risques

Nous voulons être dédommagés pour les risques encourus. Un portefeuille largement diversifié permet un bon rapport risque-rendement.

■ Processus de rendement

La part principale du rendement est obtenue par l'exposition aux risques de marché.

Une gestion active nous fournit un rendement supplémentaire.

■ Horizon de placement

Notre structure des échéances permet de tirer profit des avantages d'un horizon de placement à long terme.

■ Organisation des placements

En ce qui concerne les placements satellites, le management interne est complété par des spécialistes externes, ce qui constitue la meilleure promesse de réussite possible.

Les placements tiennent compte des frais et sont transparents en la matière.

■ Durabilité

Dans le cadre de nos placements, nous tenons compte des intérêts financiers des assurés et des aspects écologiques et éthiques.

Projet prévoyance Migros 2020

L'actuel règlement de prévoyance est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Les adaptations apportées à l'époque ont représenté un pas dans la bonne direction. Entre-temps, aussi bien le contexte économique que les perspectives de rendement sur les marchés des capitaux ont sensiblement changé. Par conséquent, le conseil de fondation a chargé le comité de prévoyance d'élaborer, d'ici à septembre 2016, des solutions pour une stratégie de placement durable. En principe, prévoir des cotisations plus élevées, reconsidérer l'objectif de prestations ou augmenter l'âge de la retraite sont autant de possibilités envisageables. Grâce à la situation financière confortable, de telles mesures ne s'imposent

pas pour le moment. Tant les représentants des salariés que les représentants des employeurs sont tenus de poser les bons jalons ces prochaines années, afin que la sécurité de la prévoyance puisse aussi être garantie à long terme pour les collaborateurs des entreprises Migros.

Adaptation des règlements

Une des conséquences de l'adaptation des structures dirigeantes au printemps 2015, outre celle de l'acte de fondation, a été l'adaptation de diverses autres directives notamment apportées au règlement d'organisation et aux règlements d'élection et de nomination au sein des comités.

Rapport de risque pour l'exercice sous revue

L'évaluation du risque n'a guère changé par rapport à l'exercice précédent. Dans l'exercice sous revue, 63 risques ont été identifiés dans le rapport établi chaque année à l'intention du conseil de fondation. En gros, 23 de ces risques sont considérés comme importants, 31 comme moyens et 9 comme faibles. Après l'instauration de toutes les mesures nécessaires à la réduction des risques bruts, trois risques étaient toujours considérés comme importants, 16 comme moyens et 44 comme faibles. Deux des trois risques importants sont de nature exogène et concernent, d'une part, l'incertitude en bourse et sur les marchés des placements et, d'autre part, l'évolution potentiellement négative dans le commerce de détail susceptible de se répercuter sur le financement du plan de prévoyance. Durant l'exercice sous revue, le risque endogène d'une marge trop faible ou négative entre le rendement exigé et la performance atteinte vient encore s'ajouter. La dégradation constatée ressort de l'analyse ALM de septembre 2015 qui indique que le rendement escompté et le rendement requis sont analogues au degré de couverture de 3.1 %.

Taux d'intérêt

Durant l'exercice sous revue, la rémunération des avoirs d'épargne dans le plan d'assurance prévoyant une prestation en capital est restée inchangée à 1.75 %, ce qui correspond au taux d'intérêt minimal LPP. Le même taux a été appliqué à la rémunération des avoirs d'épargne des comptes supplémentaires et d'excédents. Sont aussi restés inchangés avec 3.25 %, les autres taux d'intérêt appliqués au plan fondé sur la primauté des prestations et au plan de prévoyance des enseignants des Écoles-clubs.

Activités de la direction

Communication avec les assurés et nos partenaires auprès des entreprises affiliées

Les responsables d'équipe et le responsable Assurance ont donné dix séminaires de préparation à la retraite. Le séminaire «Prévoyance 50+», proposé par la coopérative Migros Zurich, a eu lieu à six reprises. À cela se sont ajoutées différentes conférences lors des séminaires des entreprises affiliées. Plus de 120 personnes ont participé à quatre ateliers de formation continue destinés au personnel des RH et de gestion des salaires au siège de la CPM et à Marin-Écublens.

La Caisse de pensions Migros crée ses propres fonds

Sur une fortune globale de CHF 21 milliards, outre CHF 13 milliards de placements collectifs, environ CHF 5 milliards reviennent aux biens immobiliers directement détenus et CHF 3 milliards aux actions et obligations directement détenues. Pour les placements directs mentionnés en dernier, la CPM a constitué un fonds à investisseur unique selon le droit suisse avec les trois éléments de capital: «obligations d'entreprise», «obligations satellites» et «actions Monde». La CPM s'attend par conséquent à une réduction des coûts conjuguée à une amélioration de la gouvernance par la centralisation de différentes tâches de la gestion de fonds externe. La CPM étant l'unique investisseur du fonds, la structure de portefeuille existante avec mandats de gestion de fortune à des tiers et gestion en propre par l'Asset Management interne peut être conservée. En découle en outre un avantage au niveau des frais de gestion avec la suppression des droits de timbre.

Extension du mix des placements dans l'Asset Management avec les placements dans des infrastructures

Les placements dans des infrastructures sont des placements dans des immobilisations corporelles à long terme et à forte valeur en capital qui garantissent l'approvisionnement et permettent à une société de fonctionner. La répartition se fait dans les secteurs transports, approvisionnement et énergie ainsi que communication et infrastructures sociales. De plus, une distinction est faite entre les infrastructures browfield et greenfield. Greenfield désigne les infrastructures qui se trouvent encore ou de nouveau en phase de construction et browfield les structures existantes et déjà opérationnelles. La catégorie des placements offre une diversification et complète les placements dans des biens immobiliers. La CPM investit en premier lieu dans des projets existants qui génèrent d'abord un rendement de dividendes constant avant la réalisation d'un gain en capital à court terme. Outre des dividendes prévisibles, stables et réguliers, l'avantage des placements dans des infrastructures réside dans la haute indexation des rendements sur l'inflation. Il faut par ailleurs noter

qu'il s'agit de placements de longue durée qui ne peuvent être vendus rapidement. Les risques conjoncturels ne doivent pas non plus être sous-estimés, car les investissements dans des infrastructures sont sujets à de fortes variations cycliques. En vue d'optimiser les risques, l'activité de placement est échelonnée et diversifiée en fonction des régions géographiques, des secteurs et des types de risques. Pour éviter les gros risques, les placements sont essentiellement collectifs, par exemple dans des fondations de placements et des fonds. Les risques de change sont couverts à 90 % au moins. À la fin 2015, les investissements de la CPM dans cette catégorie de placement encore jeune se sont élevés à CHF 290 millions pour une valeur cible de quelque CHF 420 millions ou de 2 % des placements en capitaux globaux de la CPM.

Densification dans le portefeuille immobilier

À une période où les prix de l'immobilier flambent, il vaut la peine de saisir des opportunités de placement dans son propre portefeuille immobilier. Les communes politiques révisent périodiquement les règlements sur les constructions et l'aménagement. La tendance est clairement à la densification. La CPM possède de nombreux biens immobiliers dans les centres des grandes villes et centres moyens de Suisse. La tendance à la densification dans les centres offre des opportunités d'investissements supplémentaires sur des terrains existants avec des rendements intéressants. La CPM est par exemple propriétaire d'un lotissement à Plan-les-Ouates, une commune de banlieue de Genève dans laquelle, sur la base de l'actuel règlement sur les constructions et l'aménagement, les immeubles de trois étages existants pourront être surélevés de deux étages, ce qui correspond à 72 appartements supplémentaires.

Projet benchmark facility management

L'administration et la conciergerie (facility management/FM) des biens immobiliers Suisse sont en majeure partie directement gérées par les collaborateurs de la CPM. Font partie du FM technique les concierges à temps complet et partiel ainsi que les préposés au nettoyage des cages d'escalier. Le projet benchmark FM vise une optimisation des coûts. Dans cette perspective, des prescriptions individuelles relatives aux coûts de FM visés sont élaborées. La réalisation s'effectue en collaboration avec une société de conseil externe. Le modèle de calcul en vigueur a été complété par des indicateurs supplémentaires et intégré dans une banque de données qui garantit la comparaison des coûts visés/effectifs. Durant l'exercice sous revue, la banque de données a été complétée, et la phase de test a débuté. La conclusion du projet est prévue au début 2016.

Projet de gestion des surfaces

Le projet de gestion des surfaces a pour objectif de définir des normes pour la gestion des surfaces au sein de la CPM. Des processus standardisés ainsi que l'utilisation d'un logiciel dédié devraient faciliter le travail. Après la conclusion des phases d'évaluation et d'introduction du logiciel sélectionné CAMPOS, nous nous trouvons dans la phase de réalisation. Durant cette phase, les surfaces de tous les immeubles, qui ne seront pas rénovés dans les années à venir, seront entièrement mesurées et saisies (y compris celles des nouveaux immeubles). Les travaux avancent comme prévu. Pour la majeure partie des immeubles, la saisie des surfaces devrait être terminée d'ici à la mi-2017.

Intégration de deux portefeuilles immobiliers dans la propre organisation de gestion

Un mandat de gestion externe a été résilié à la fin 2014, et 31 immeubles de la CPM ont été intégrés dans la propre organisation de gestion, ce qui a permis d'en optimiser encore la rentabilité. Au même moment, la gestion des biens immobiliers de la CPM a repris la gestion des 11 objets que compte le portefeuille de l'institution de prévoyance PRÉVOYANCE in globo^M.

Willi Kemmler, représentant des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation et à l'assemblée des délégués



Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

La caisse de pensions de l'entreprise a été créée en 1934, neuf ans seulement après la fondation de la Migros. La CPM jouit d'une grande estime de la part des entreprises affiliées, ce qui se manifeste par une excellente prévoyance vieillesse pour les collaborateurs. Même après la dernière révision du règlement, la primauté des prestations a pu être maintenue. Les biens immobiliers Suisse sont gérés en interne par le département de gestion des biens immobiliers, et les placements financiers sont, pour la plupart, gérés depuis 1974 par une fondation de placement interne.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

Pendant toute la période que j'ai passée à la Migros, j'ai été étroitement lié à la CPM, c'est pourquoi il est évident pour moi que je reste à la disposition de notre institution de prévoyance.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

En tant que représentant des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation et à l'assemblée des délégués, je peux apporter ma contribution au développement de la CPM.

Willi Kemmler,
ancien directeur FCM

Verena Steiger, membre du conseil de fondation, représentante des employeurs

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Notre caisse de pensions est tout aussi unique que la Migros. La CPM est une institution de prévoyance prospère qui bénéficie d'une gestion solide. Ses excellentes prestations lui permettent de garantir de bonnes rentes à nos collaborateurs retraités. Je ne connais aucune autre institution que la CPM qui a su gagner la confiance de milliers de personnes.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

Je suis ravie de faire partie du conseil de fondation et de forger le futur de la caisse de pensions avec mes collègues. Les débats autour de la prévoyance 2020 exigeront de nous une évolution dans les cinq prochaines années. Et ce dans un contexte tendu en termes de défis politiques, sociaux et entrepreneuriaux.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Dans la mesure du possible, en tant que représentante des employeurs, j'illustre le point de vue des RH. Je plaide en faveur d'un comportement respectueux des individus et des ressources ainsi que d'une approche prudente surtout en période d'incertitude. Je suis fière de partager cette responsabilité.

Verena Steiger,
responsable du personnel et de l'École-club,
coopérative Migros Zurich



1.2 Perspectives 2016

Nouveau site Internet www.mpk.ch

Notre site Internet a été revisité au cours de l'exercice sous revue en collaboration avec l'entreprise Intersim AG. Un design moderne et une navigation plus conviviale représentent les principaux changements. Le système Sitevision est utilisé pour la gestion des contenus. La couleur de base des zones et textes inactifs est constituée d'une palette de différents gris. Les parties actives du site ou les parties sur lesquelles l'utilisateur peut interagir arborent le code-couleur orange de MIGROS. La couleur de contraste orange guide l'utilisateur à travers les pages et contenus. Ces derniers sont présentés, selon la méthode Onepager, sur une page qui défile vers le bas. La présentation du site s'adapte désormais aux différents appareils mobiles (smartphones, tablettes, etc.). Le site est disponible en allemand, en français et en italien.

À partir du 1^{er} mars 2016, nous donnerons la possibilité à nos assurés actifs de préparer sur le site Internet leur certificat de prévoyance à l'aide d'un outil de simulation et de calculer leurs futures prestations de prévoyance de manière individuelle et anonyme. Les données d'identification requises seront inscrites sur le certificat de prévoyance envoyé comme d'habitude à la fin février. Dans une étape ultérieure, le site ExtraNet sera lui aussi revisité et modifié conformément au site Internet.

Stratégie de durabilité dans le secteur immobilier

En collaboration avec un partenaire externe, une stratégie de durabilité sera développée pour les placements directs dans des biens immobiliers Suisse. Des workshops ont déjà eu lieu avec tous les départements spécialisés de la direction des biens immobiliers. La stratégie de durabilité devrait être achevée et approuvée dans le courant 2016. Le document indique dans quels secteurs des objectifs durables sont obligatoires ou facultatifs. Les manuels et directives liés à l'activité de nouvelle construction et de remise en état seront adaptés en conséquence.

Adaptations des rentes au 1^{er} janvier 2016

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes seront adaptées à l'évolution des prix et à quelle hauteur. Pour les raisons suivantes, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation des rentes:

- Le pouvoir d'achat affiche un niveau stable depuis plusieurs années. Ces dernières années, l'indice suisse des prix à la consommation a évolué à la baisse.
- Le Conseil fédéral a renoncé à une adaptation des rentes minimales risques LPP au 1^{er} janvier 2016.
- Les perspectives incertaines de l'évolution des marchés des capitaux, en particulier le faible niveau persistant des taux d'intérêt, appellent à la prudence.

Sandro de Stefani, président de la commission du personnel

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Le climat de travail et la communication directe à tous les échelons.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

L'«esprit Migros» qui fait que l'on peut atteindre quelque chose ensemble.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

En tant que président de la commission du personnel, je représente les intérêts des collaboratrices et collaborateurs pour que les conditions de travail demeurent exemplaires et que la CPM reste un employeur attractif.

Sandro de Stefani,
spécialiste de la gestion des débiteurs



2. Placements

Les marchés financiers en 2015

Consécutivement à l'annonce de la Banque nationale suisse (BNS) du 15 janvier d'abolir le cours plancher de l'euro, l'année a débuté par un coup de tonnerre. Par rapport au franc suisse, l'euro s'est déprécié jusqu'à 29 % et ne s'est que péniblement établi à 1.09 EUR/CHF à la fin de l'année. Au début, la baisse également conséquente de l'USD par rapport au CHF s'est avérée pour le moins surprenante. L'USD s'est néanmoins ressaisi à partir du deuxième semestre pour clôturer à 1.00 USD/CHF. L'application des taux d'intérêt négatifs, annoncés par la BNS à la fin 2014 déjà, sur les liquidités importantes des instituts financiers a été renforcée en 2015. La BNS n'a pas donné suite à la demande de l'ASIP visant à libérer les institutions des assurances sociales des taux d'intérêt négatifs.

À la fin de l'année, la divergence entre la politique monétaire américaine et européenne était avérée. La Banque centrale européenne a réduit le taux directeur et n'a pas répondu aux attentes d'une nette expansion; la FED a, pour sa part, majoré le taux de référence de 0.25 point de pourcentage. Les emprunts d'État en CHF, USD, JPY ou GBP ont de nouveau gagné en valeur en 2015. Les autres obligations en monnaies étrangères ont souffert de la force du franc et ont généré des performances nettement négatives. Dans le sillage de la politique monétaire toujours aussi expansionniste et des taux d'intérêt plus bas, les valeurs immobilières suisses ont une nouvelle fois augmenté.

Jusqu'à la moitié de l'année, la crise toujours plus aiguë de l'endettement de la Grèce a dicté l'évolution sur les marchés des capitaux. En août, l'accord nécessaire sur le troisième plan d'aide a abouti. Le deuxième semestre a été marqué par le ralentissement de la croissance économique et les difficultés toujours plus patentées dans les marchés émergents. Pour cette raison, le MSCI EmMa a accusé un résultat de -14.3 % en CHF à la fin de l'année. Dans les régions développées, la plupart des marchés mesurés en CHF ont clôturé sur une note légèrement négative. Le marché japonais a affiché la meilleure évolution avec un plus de 10.4 % en CHF. Le marché suisse des actions a également terminé dans le positif avec une hausse de 2.7 %.

Des réserves suffisantes, l'aspiration des États-Unis à plus d'indépendance en termes d'approvisionnement en énergie et les nouveaux producteurs arrivés sur le marché ont entraîné, au fil de l'année, une chute des prix du pétrole d'environ 44 % à USD 37 le baril de Brent, ce qui s'est répercuté notamment sur les actions et obligations des entreprises du secteur de l'énergie. Les marges de crédit se sont sensiblement étendues et le MSCI World Energie Sector Index a accusé une perte de valeur de 25 %.

Priscille Bigler, gérante d'immeubles

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Son ancienneté, son image de marque. Je trouve également que la CPM fait beaucoup pour ses assurés et employés. Essaie de maintenir un cadre de travail agréable et a un certain souci du bien-être de ses collaborateurs. De manière générale, elle est proche des gens.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

Travailler au sein d'une entreprise reconnue et importante au niveau suisse, qui vise des buts utiles, tant pour les assurés qui perçoivent des rentes à leur retraite, que pour les locataires qui trouvent à se loger.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

En essayant d'avoir une gestion saine des bâtiments dans mon portefeuille immobilier, en étant impliquée dans mes dossiers, et en m'engageant auprès des collaborateurs et locataires qui sont sous ma responsabilité.

Priscille Bigler,
gérante d'immeubles, CPM Ecublens



Performance de la fortune

En 2015, l'ensemble de la fortune a dégagé un rendement modéré de 1.6% (exercice précédent 7.0%). La stratégie de placement a produit une performance de 2.0% (8.9%). Par conséquent, les placements effectifs sont inférieurs à la stratégie de 0.4 point de pourcentage (exercice précédent variation de -1.9 point de pourcentage). Ce recul est déjà survenu le 15 janvier 2015 en raison de la garantie partiellement insuffisante en euros au moment de la décision surprenante de la BNS de lever le cours plancher de l'euro. La pondération tactique des catégories de placement avec surpondération des liquidités, placements satellites en obligations et actions Étranger ainsi que la sous-pondération des biens immobiliers Suisse ont aussi produit un impact négatif qui n'a pu être compensé par les résultats nettement positifs de la gestion des placements immobiliers.

Le tableau ci-après indique la performance de chaque catégorie de placement (comparaison sur une et deux années). La classification repose sur la stratégie de placement en vigueur. La performance a été mesurée selon la méthode de la pondération temporelle, afin de neutraliser l'effet d'afflux et de sorties de capitaux inhérent à la méthode basée sur la capitalisation de l'évaluation de la performance, sur laquelle le responsable des placements n'a aucune influence.

Performance des catégories de placement

	2015		2014	
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités	0.1	-0.9	0.2	-0.1
Prêts	2.7	2.7	2.9	2.9
Obligations gouvernementales en CHF	3.7	2.8	8.8	9.2
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	1.6	1.9	7.2	7.8
Obligations Étranger en CHF	1.4	1.1	4.1	4.8
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties ¹	-5.9	-0.2	6.0	8.1
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties ¹	-3.9	-1.8	7.6	7.2
Placements satellites en obligations ¹	-0.2	-0.5	5.3	7.3
Actions Suisse	2.8	2.7	12.4	13.0
Actions Étranger ²	-2.0	-1.7	9.5	16.5
Placements satellites en actions ¹	-0.8	-1.7	8.6	16.5
Biens immobiliers Suisse	7.2	5.8	5.1	5.1
Placements satellites en biens immobiliers ¹	9.5	5.8	8.3	5.1
Fortune globale	1.6	2.0	7.0	8.9

¹ Monnaies étrangères garanties

² Monnaies étrangères partiellement garanties

Performance moyenne sur plusieurs années

Sur l'ensemble de la fortune, la performance des trois dernières années est de 5.6 % par année et a nettement dépassé le rendement visé nécessaire pour notre institution de prévoyance actuellement de 3.1 %. La comparaison à long terme de la performance avec la stratégie est marquée par la couverture tactique du risque de change appliquée ces cinq dernières années. Celle-ci n'a pas été prise en compte dans la stratégie.

Performance par comparaison au benchmark stratégique

Jour critère 31.12.2015
en % p.a.

	3 ans	5 ans	10 ans	14 ans (depuis le 1.1.02)
Fortune globale	5.6	5.3	3.6	3.7
Stratégie (benchmark)	6.1	5.6	3.9	3.7

Couverture du risque de change

La CPM investit environ la moitié de ses placements à l'étranger, donc en monnaies étrangères. Partant du principe que les risques de change ne sont pas dédommagés à long terme, nous couvrons pour une grande part les monnaies étrangères. À la fin 2015, après couverture, 10.1 % (exercice précédent 16.2 %) de la fortune globale étaient exposés aux risques de change. Dans le cadre de l'analyse ALM 2015, le conseil de fondation a décidé que la couverture du risque de change de l'application tactique en vigueur serait intégrée dans la stratégie. La part de monnaies étrangères doit constituer à l'avenir au maximum 15 % de la fortune globale.

Risque des placements

Dans le cadre de la détermination de l'allocation stratégique d'actifs, le potentiel de risque de la stratégie de placement est également mesuré. L'écart type tient habituellement lieu d'indicateur. Le risque annualisé sur les trois dernières années s'inscrivait à 3.8% contre 4.0% pour la stratégie. L'application s'est donc révélée un peu plus conservatrice que la stratégie.

Évolution des différentes catégories de placement

Placements en valeurs nominales

Liquidités

Les liquidités sont gérées au moyen de placements dans des comptes courants. Les prêts à court terme avec des durées résiduelles inférieures à une année sont arrivés à échéance en 2015 et n'ont pas été remplacés. En 2015, différentes contreparties ont introduit des limites à concurrence desquelles aucun taux d'intérêt négatif n'est imputé sur les avoirs en comptes courants. Par conséquent, certaines relations d'affaires ont été intensifiées et d'autres stoppées. Les placements sont mesurés par rapport au taux du marché monétaire à trois mois CHF Eurodeposit. La gestion efficace des liquidités a généré un rendement positif de 0.1 % malgré un contexte de taux d'intérêt négatifs.

Prêts

L'investissement dans des prêts est effectué par le biais de placements directs d'émetteurs affichant un rating investment grade. Le portefeuille est largement diversifié. Avec 2.7 %, les prêts ont atteint un résultat conforme à l'objectif.

Obligations gouvernementales en CHF

En 2015, les intérêts des obligations gouvernementales ont encore fortement chuté. Au terme de l'exercice, toutes les obligations avec valeurs résiduelles jusqu'à 10 ans ont affiché un taux de rendement actuariel négatif. Durant l'exercice sous revue, le segment des obligations gouvernementales en CHF a subi d'importants bouleversements. Les placements avec une valeur résiduelle inférieure à 7 ans ont été entièrement supprimés. La durée du portefeuille s'est nettement prolongée à 10.2 ans (exercice précédent 9.2 ans) et est ainsi en harmonie avec le benchmark (10.1 ans). En 2015, le résultat de 3.7 % affiche une nette progression de 0.9 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence.

Obligations non gouvernementales Suisse en CHF

La vente des obligations avec des durées de moins de 3 ans et un taux de rendement actuariel négatif au profit de durées entre 5 et 7 ans s'est traduite par une légère prolongation de la durée de 0.5 pour atteindre 6.6 ans. La durée plus courte du portefeuille par rapport au benchmark (7.2 ans) et la chute des taux d'intérêt expliquent le léger recul de 0.3 point de pourcentage au cours de l'exercice sous revue.

Obligations Étranger en CHF

La surpondération des obligations avec des échéances entre un et 3 ans a été réduite durant l'exercice sous revue au profit d'une surpondération des obligations avec des échéances de 7 ans ou plus. De par les ajournements dans la structure des échéances, la durée en 2015 a été nettement prolongée d'une année à 4.8 ans et se rapproche désormais de celle du benchmark qui est de 5.0 ans. La surpondération du segment d'investissement grade inférieur (entre A+ et BBB) au détriment des qualités plus élevées comparativement moins rentables (AAA à AA-) a été maintenue en 2015. La prolongation active de la structure des durées a généré, avec un rendement de 1.4 %, une légère avance de 0.3 point de pourcentage sur la stratégie. Le rendement en cours de l'ensemble des placements de cette catégorie atteint 0.5 %.

Obligations d'État en monnaies étrangères garanties

Les obligations d'État sont investies dans les monnaies EUR, USD, GBP, AUD, CAD et DKK (depuis avril 2015) avec garantie. Au terme de l'exercice, les portefeuilles se sont limités aux devises EUR, USD, DKK et GBP. Avec -5.9 %, l'investissement a accusé une nette baisse de 5.7 points de pourcentage par rapport à la stratégie globale. La baisse s'est déjà produite le 15 janvier, consécutivement à l'annonce de la suppression du cours plancher de l'euro par la BNS. Jusqu'à cette date, les investissements en euros étaient portés par le cours plancher de l'euro de la BNS et, sur une base individuelle, n'étaient pas couverts en plus par la CPM.

Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties

Le segment des obligations d'entreprise est assuré contre le risque de change. La catégorie globale est axée en premier lieu sur des espaces ou régions monétaires, respectivement l'EUR et l'USD ou l'Europe et les États-Unis. Pour le résultat agrégé, la performance de -3.9 % résulte en une chute de 2.1 points de pourcentage par rapport à la garantie intégrale. La baisse s'est produite consécutivement à l'annonce de la suppression du cours plancher par la BNS.

Placements satellites en obligations

Les placements dans la catégorie avec couverture contre les risques de change sont effectués en recourant aux thèmes de placement suivants: obligations high yield, obligations d'État indexées sur l'inflation, emprunts hybrides et convertibles. Avec un résultat de -0.2 %, la catégorie réalise une légère avance de 0.3 point de pourcentage par rapport à la référence stratégique. Cette progression est due aux emprunts hybrides et convertibles qui sont parvenus à combler les baisses des deux autres segments.

Rolli Stirnimann, membre du conseil de fondation, représentant des salariés



Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

Avec les cotisations des entreprises affiliées et des assurés, la CPM souhaite verser un maximum de prestations. C'est une institution de prévoyance orientée vers les collaborateurs et vers l'avenir qui a su rester jeune.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

J'aimerais contribuer au maintien des très bonnes prestations envers nos assurés.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Je m'engage en soumettant des suggestions et des idées aux réunions du conseil de fondation. Il est donc important à mes yeux de discuter des thèmes d'actualité et des futurs défis.

Rolli Stirnimann,
responsable de l'administration du personnel,
coopérative Migros Bâle

Placements en actions

Actions Suisse

En 2015, les actions Suisse ont généré par rapport au SPI global, avec un rendement de 2.8%, un résultat légèrement supérieur de 0.1 point de pourcentage. Durant l'exercice sous revue, les titres des entreprises à petite et moyenne capitalisation ont produit un rendement nettement supérieur à ceux des grandes entreprises. La légère surpondération des small et mid caps ainsi que les effets de sélection dans l'ensemble positifs se sont traduits par une surperformance.

Actions Étranger (risques de change partiellement garantis)

Les actions Étranger ont été réparties dans les régions Europe, États-Unis, Canada, Japon, Pacifique excepté Japon et marchés émergents. Les placements ont obtenu, sans couverture du risque de change, un rendement négatif de 2.6% et une perte de 0.9 point de pourcentage sur le benchmark non couvert contre les risques de change. Les marchés ont évolué différemment, et la performance annuelle est fortement influencée par la volatilité des monnaies. Parmi les principaux facteurs qui ont marqué les régions Canada, Pacifique (excepté Japon) et marchés émergents en 2015 figurent la chute du prix des matières premières, la faible croissance en Chine ainsi que l'évolution négative des monnaies locales dans les marchés émergents. Les placements correspondants ont atteint des rendements négatifs en 2015. La nette dépréciation de l'EUR/CHF a fait de l'ombre à la performance des investissements en Europe. Les secteurs partiels Japon et États-Unis ont livré des rendements positifs en monnaie locale et en CHF, car, tant l'USD que le JPY, se sont légèrement appréciés par rapport au CHF. En 2015, la couverture du risque de change fournit une contribution positive au rendement global des actions Étranger. La couverture a permis d'améliorer le rendement de -2.6% à -2.0%. Avec -0.3 de point de pourcentage, le rendement demeure inférieur à l'objectif stratégique.

Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions comprennent des actions small & mid caps régionales, private equity et multi asset. Les small & mid caps sont en partie assurées contre le risque de change et les autres sous-catégories le sont entièrement. Les actions d'entreprises à petite et moyenne capitalisation ainsi que les private equity ont contribué au résultat nettement positif. Avec un rendement négatif, la catégorie multi assets était loin derrière les objectifs. Les placements agrégés, avec -0.8%, étaient de 0.9 point de pourcentage supérieurs à l'objectif stratégique.

Placements dans des biens immobiliers

Biens immobiliers Suisse

Le marché immobilier a une nouvelle fois été marqué par une forte demande et une offre limitée de bons projets et d'immeubles en biens propres. Au cours de la période sous revue, le département de gestion des portefeuilles a examiné plus de 200 offres immobilières d'un total de quelque CHF 6.7 milliards. La plupart des dossiers ne répondaient pas à nos exigences. En dépit de cette situation, il a été possible d'acquérir les trois projets de nouvelles constructions suivants: lotissements à Belp BE (97 appartements), Ebikon LU (191 appartements) et Emmen LU (140 appartements). Les désinvestissements se sont limités à deux petites maisons individuelles, faute de possibilité de développement appropriée. La relocation de locaux commerciaux a été tout aussi exigeante. Les intéressés ont actuellement l'embaras du choix, ce qui se répercute sur la fixation du prix de location. En dépit de la situation difficile, les surfaces commerciales vides ont pu être maintenues à un niveau bas constant. En règle générale, les nouvelles locations ont été cédées à des conditions comparativement plus basses. La demande en logements est restée forte en raison de l'immigration constamment élevée, ce qui a eu un effet positif sur les logements vides. À la fin 2015, le portefeuille des biens immobiliers comptait 12 381 appartements et 308 258 m² de surfaces commerciales. Le rendement global de 7.2% a dépassé le benchmark de 1.4 point de pourcentage, dont 4.2 points de pourcentage sont imputables au rendement net du cashflow et 3.0 points aux variations de valeurs.

Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects et des infrastructures. Tous les placements sont entièrement couverts contre les risques de change. Les biens immobiliers Étranger font l'objet de placements collectifs diversifiés dans le monde entier. Les placements indirects dans des biens immobiliers en Suisse consistent en des fondations de placement à faible volatilité et largement diversifiées ainsi qu'en des investissements directs dans des sociétés immobilières. Le portefeuille des infrastructures est toujours en phase de constitution. La catégorie globale a atteint un résultat nettement positif effectif de 9.5%, qui se situe, au niveau stratégique, à 3.7 points de pourcentage en dessus de l'indice CAFI. Le rendement supplémentaire est essentiellement dû à une évolution positive des biens immobiliers Étranger et de l'infrastructure globale.

Claudia Dreyer, gérante d'immeubles

Qu'est-ce qui rend la CPM si unique?

L'égalité entre hommes et femmes, aussi en ce qui concerne les salaires: à travail égal, salaire égal.

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager pour la CPM?

Le fait que la CPM fasse partie des principaux investisseurs immobiliers de Suisse et que je puisse y apporter ma contribution de par mon activité de gestion des biens immobiliers.

De quelle manière vous engagez-vous pour le développement de notre institution de prévoyance?

Mon souhait est la satisfaction de la clientèle, afin que les locataires se sentent bien chez nous à long terme, ce qui nous assure un rendement durable.

Claudia Dreyer,
gérante d'immeubles, CPM Bâle



Bilan

au 31 décembre	Renvoi à l'annexe n°	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
ACTIF	6.5	21 261.8	21 024.4
Placements		21 252.8	21 017.5
Actifs opérationnels		129.9	133.4
■ Caisse, avoirs à la poste, avoirs bancaires		11.6	18.0
■ Créances		118.3	115.4
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	113.1	108.4
Placements en capitaux		21 122.9	20 884.1
■ Liquidités		550.1	320.7
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	122.0	142.6
■ Prêts		859.3	826.4
■ Obligations		6 577.7	7 488.0
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	19.7	56.2
■ Actions		6 625.0	6 513.5
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	5.5	0.0
■ Biens immobiliers		6 510.7	5 735.6
■ Arrondi		0.1	-0.1
Compte de régularisation actif	7.1	8.9	6.9
Arrondi		0.1	0.0
PASSIF		21 261.8	21 024.4
Dettes		10.3	21.6
■ Prestations de libre passage et rentes		4.8	15.2
■ Autres dettes	7.2	5.5	6.4
Compte de régularisation passif	7.3	36.6	45.9
Réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	495.2	430.0
Dissolution de provisions non techniques	7.4	223.6	196.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		17 011.1	16 730.2
■ Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	7 928.0	7 333.4
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	8 694.9	9 011.4
■ Provisions techniques	5.5	388.1	385.4
■ Arrondi		0.1	0.0
Réserve de fluctuation de valeurs	6.4	3 232.1	3 178.7
Arrondi		0.0	0.1
Fonds libres	7.5	252.9	421.9
■ Situation en début de période		421.9	0.0
■ Excédent des charges (-) et des produits		-169.0	421.9

Compte d'exploitation

	Renvoi à l'annexe n°	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	3.2	667.5	625.0
■ Cotisations des salariés		184.5	184.1
■ Cotisations de l'employeur	3.3.2	400.9	407.4
■ Prélèvements de la réserve de contribution de l'employeur pour le financement des cotisations	6.9.2	-6.7	-28.7
■ Primes uniques et montants d'achat	3.3.2	17.0	14.4
■ Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	71.7	47.8
■ Arrondi		0.1	0.0
Prestations d'entrée		191.5	176.2
■ Apports de libre passage		182.8	167.5
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		8.7	8.7
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		859.0	801.2
Prestations réglementaires	3.1	-644.9	-747.0
■ Rentes de vieillesse		-481.2	-437.9
■ Rentes de survivants		-62.6	-61.9
■ Rentes d'invalidité		-38.2	-41.7
■ Autres prestations réglementaires	3.3.3	-28.2	-28.8
■ Prestations en capital à la retraite	3.3.3	-19.6	-161.7
■ Prestations en capital en cas de décès	3.3.3	-15.0	-15.0
■ Arrondi		-0.1	0.0
Prestations de sortie	3.4	-277.1	-360.9
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-247.8	-296.6
■ Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		0.0	-40.9
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-29.4	-23.3
■ Arrondi		0.1	-0.1
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-922.0	-1 107.9
Constitution (-)/dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-345.8	-250.0
■ Dissolution/constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-591.1	728.1
■ Charges découlant d'une liquidation partielle (seul. part des fonds libres)	3.4	0.0	-2.1
■ Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	316.4	-972.6
■ Dissolution de provisions techniques	5.5	-2.7	18.9
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2 - 5.2.5	-3.5	-3.3
■ Réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	-65.0	-19.0
■ Arrondi		0.1	0.0
Charges d'assurance		-1.9	-2.4
■ Cotisations au fonds de garantie		-1.9	-2.4
Arrondi		0.0	-0.1
Résultat net de l'activité d'assurance		-410.7	-559.2
Résultat net de l'activité des placements		331.1	1 376.7
■ Résultat activité des placements		397.8	1 442.1
actifs opérationnels	6.8.1	0.2	1.2
liquidités	6.8.2	0.3	1.1
prêts	6.8.3	22.7	24.2
obligations	6.8.4	-99.9	450.1
actions	6.8.5	-7.0	634.7
biens immobiliers	6.8.6	481.6	330.9
Arrondi		-0.1	-0.1
■ Charges d'intérêts	6.8.7	-1.6	-2.8
■ Frais d'administration des placements	6.8.8	-65.2	-62.6
■ Arrondi		0.1	0.0
Constitution de provisions non techniques	7.4	-27.6	-3.0
Frais d'administration	7.6	-8.5	-8.5
■ Administration générale		-8.1	-8.1
■ Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-0.4	-0.4
■ Autorités de surveillance		0.0	-0.1
■ Arrondi		0.0	0.1
Excédent des charges (-) et des produits avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs		-115.7	806.0
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.4	-53.4	-384.1
Arrondi		0.1	0.0
Excédent des charges (-) et des produits		-169.0	421.9

Annexe aux comptes annuels

1. Principes et organisation

1.1 Indications générales

Forme juridique et objet	La Caisse de pensions Migros (CPM) est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application afin de prémunir les salariés du groupe Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.	
Inscription à la LPP et au fonds de garantie	La CPM est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton de Zurich et auprès du fonds de garantie sous ZH 365.	
Bases	<p>Acte de fondation approuvé par les autorités de surveillance le 16.6.2015</p> <p>Règlement de prévoyance de la CPM, valable depuis le 1.1.2012</p> <p>Règlement de prévoyance pour les enseignantes et enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M, valable depuis le 1.1.2012</p> <p>Règlement d'organisation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement de placement, valable depuis le 1.1.2015</p> <p>Règlement de placement, valable depuis le 31.12.2015</p> <p>Ordonnance sur le règlement de placement, valable depuis le 1.1.2015</p> <p>Ordonnance sur le règlement de placement, valable depuis le 31.12.2015</p> <p>Règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation valable depuis le 31.12.2013</p> <p>Règlement de liquidation partielle entré en vigueur le 23.1.2012</p> <p>Règlement sur le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité (RELIB), valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des représentants des employeurs à la CPM, valable depuis le 25.03.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des délégués des bénéficiaires de rentes à l'assemblée des délégués et pour l'élection des représentants des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation, valable à partir du 25.3.2015</p> <p>Directives relatives à l'exercice des droits de vote (ORAb), valables depuis le 1.1.2015</p>	
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich	
Direction	Christoph Ryter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, responsable Administration Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Biens immobiliers Suisse
Direction	Caisse de pensions Migros Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch	

Comptes annuels

Indication des experts et conseillers consultés (art. 51c al. 4 LPP)

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)
Expert en matière de prévoyance professionnelle	Libera SA, 8022 Zurich Jürg Walter (expert en caisses de pensions SKPE)
Controlling des investissements et comptabilité titres	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 Saint-Gall, Marco Buri
Conseil asset liability	c-alm AG, 9000 Saint-Gall, Dr Roger Baumann
Expert en évaluation immobilière	Wüest & Partner AG, 8001 Zurich, Andreas Ammann
Dépositaire	Pictet & Cie, 1211 Genève UBS SA, 8098 Zurich

Habilitation des gestionnaires de fortune au sens de l'art. 48f OPP 2

Catégorie de placement	Le gestionnaire de fortune	Habilitation
Liquidités	Direction CPM	BVS
Prêts	CPM-AST	CHS PP
Obligations gouvernementales en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations Étranger en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	CPM-AST	CHS PP
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	Direction CPM	BVS
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	CPM-AST	CHS PP
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	Pimco Europe Ltd	FCA
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	Insight Investment Management (UK) Ltd	FCA
Placements satellites en obligations	Direction CPM	BVS
Placements satellites en obligations, US High Yield	JP Morgan Asset Management (UK) Ltd	FCA
Actions Suisse	CPM-AST	CHS PP
Actions Étranger	CPM-AST	CHS PP
Placements satellites en actions	Direction CPM	BVS
Placements satellites en actions, actions small/mid cap	UBS SA	FINMA
Placements satellites en actions, actions small/mid cap	Janus Capital International Ltd	FCA
Placements satellites en actions, private equity	UBS SA	FINMA
Biens immobiliers Suisse	Direction CPM	BVS
Placements satellites en biens immobiliers	Direction CPM	BVS
Couverture du risque de change portefeuille global	Direction CPM	BVS

BVS	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, 3001 Berne
CPM-AST	Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros
FCA	Financial Conduct Authority (UK)
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, 3003 Berne

Organes Mandat 2015 à 2018

Assemblée des délégués	100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes. La composition de l'assemblée des délégués est indiquée sur la liste séparée des deux pages suivantes.	
Le conseil de fondation	22 membres, dont 11 représentants des salariés, 10 représentants des employeurs et 1 représentant des bénéficiaires de rentes	
Représentants des employeurs	Jörg Zulauf	Président, signature collective Migros-Genossenschafts-Bund
	Pierpaolo Born Felix Hofstetter Dr Harald Nedwed Gilles Oberson Marc Schaefer Philipp Sigrist Verena Steiger Beat Zahnd Fabrice Zumbrunnen	Società Cooperativa Migros Ticino Genossenschaft Migros Ostschweiz Migros Bank Mifroma SA Société Coopérative Migros Vaud Jowa AG Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Aare Migros-Genossenschafts-Bund
Représentants des salariés	Adrian Marbet	Vice-président, signature collective Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
	Urs Bender Michael Buckingham Marcel Gähwiler Marie Gonzalez Jürg Hochuli Vanda Jornod Kurt Krummenacher Peter Meyer Nadia Prota Rolli Stirnimann	Signature collective, Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Ostschweiz Micarna SA Estavayer Lait SA Chocolat Frey AG Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Genossenschaft Migros Luzern Genossenschaft Migros Aare Midor AG Genossenschaft Migros Basel
Représentant des bénéficiaires de rentes (sans droit de vote)	Willi Kemmler (depuis le 1 ^{er} août 2015)	avant Migros-Genossenschafts-Bund
Comités	Comité des placements (voir annexe, chiffre 6.1) Comité de prévoyance (voir annexe, chiffre 3.3.1)	

Assemblée des délégués

Représentants des salariés au 31 décembre 2015

1	Ammann Werner	Genossenschaft Migros Basel	38	Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais
2	Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare	39	Rupp Albert	Migros Verteilzentrum Suhr AG
3	Austel Harry	Delica AG	40	Sauter-Sager Claudia	Liegenschaften-Betrieb AG
4	Bachmann Monika	Midor AG	41	Schäfer Yvonne	Mibelle AG
5	Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern	42	Schlegel Armin	Genossenschaft Migros Ostschweiz
6	Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern	43	Schmid Josef	Mifa AG Frenkendorf
7	Berek Michael	Jowa AG	44	Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
8	Bucher André	Genossenschaft Migros Zürich	45	Sidler Markus	Genossenschaft Migros Luzern
9	Burgener Benedikt	Société Coopérative Migros Valais	46	Soguel André	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
10	Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud	47	Steinhauser Silvia	Ex Libris AG
11	De Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse	48	Studer Roger	Migros-Genossenschafts-Bund
12	Georges André	Société Coopérative Migros Genève	49	Tiberghien Grégoire	Société Coopérative Migros Genève
13	Gerber Bruno	Genossenschaft Migros Aare	50	Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
14	Guerini Sarah	Società Cooperativa Migros Ticino	51	Vodoz Thierry	Société Coopérative Migros Vaud
15	Hauri Markus	Genossenschaft Migros Aare	52	Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
16	Huber Urs	Migrol AG	53	Wettstein Regula	Jowa AG
17	Hunziker Annamarie	Chocolat Frey AG	54	Wiederkehr Thomas	Genossenschaft Migros Aare
18	Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare	55	Wiesli Jürg	Bischofszell Nahrungsmittel AG
19	Jäggi Josefa	Migros Bank	56	Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
20	Jaquet Anne-Lise	Estavayer Lait SA	57	Zürcher Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
21	Jayet Cédric	Mifroma SA			
22	Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel			
23	Jenny Micheline	Micarna SA			
24	Kistler Jeanette	Micarna SA			
25	Kleiber Bruno	Migros Bank			
26	Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève			
27	Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich			
28	Lorenzi Mario	Genossenschaft Migros Ostschweiz			
29	Martinelli Samantha	Ferrovie Monte Generoso SA			
30	Müller Christian	Genossenschaft Migros Ostschweiz			
31	Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz			
32	Oppliger Beatrice	Jowa AG			
33	Papilloud Jean-Claude	Aproz Sources Minérales SA			
34	Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino			
35	Plüss Heidi	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG			
36	Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich			
37	Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg			

Représentants des employeurs au 31 décembre 2015

1	Arnold Walter	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
2	Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Bazdim Karim	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg (depuis le 23 mars 2016)
4	Beutler Fredi	Jowa AG
5	Bürgi Stefan	Mibelle AG
6	Carrard Jérôme	Micarna SA
7	Castell Hans-Rudolf	Migros-Genossenschafts-Bund
8	Chatelan Anton	Société Coopérative Migros Vaud
9	Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève (depuis le 7 mai 2015)
10	Ebnetter Marita	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
11	Favre Frédéric	Société Coopérative Migros Valais
12	Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
13	Gähwiler Dieter	Bischofzell Nahrungsmittel AG
14	Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
15	Gäumann Anton	Genossenschaft Migros Aare
16	Hatz Jann	Migros-Genossenschafts-Bund
17	Hofer Daniel	Migrol AG
18	Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
19	Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
20	Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
21	Knüsel Philippe	Chocolat Frey AG
22	Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
23	Lämmli Peter	Migros Bank
24	Meier Urs	Genossenschaft Migros Basel
25	Metzger Bernhard	Migros-Genossenschafts-Bund
26	Meyer Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
27	Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
28	Röck Thomas	Migros Verteilzentrum Suhr AG
29	Röthlin Daniel	Ex Libris AG
30	Schorderet Maurice	Aproz Sources Minérales SA
31	Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
32	Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
33	Truninger Thomas	Mifa AG Frenkendorf

Représentants des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2015

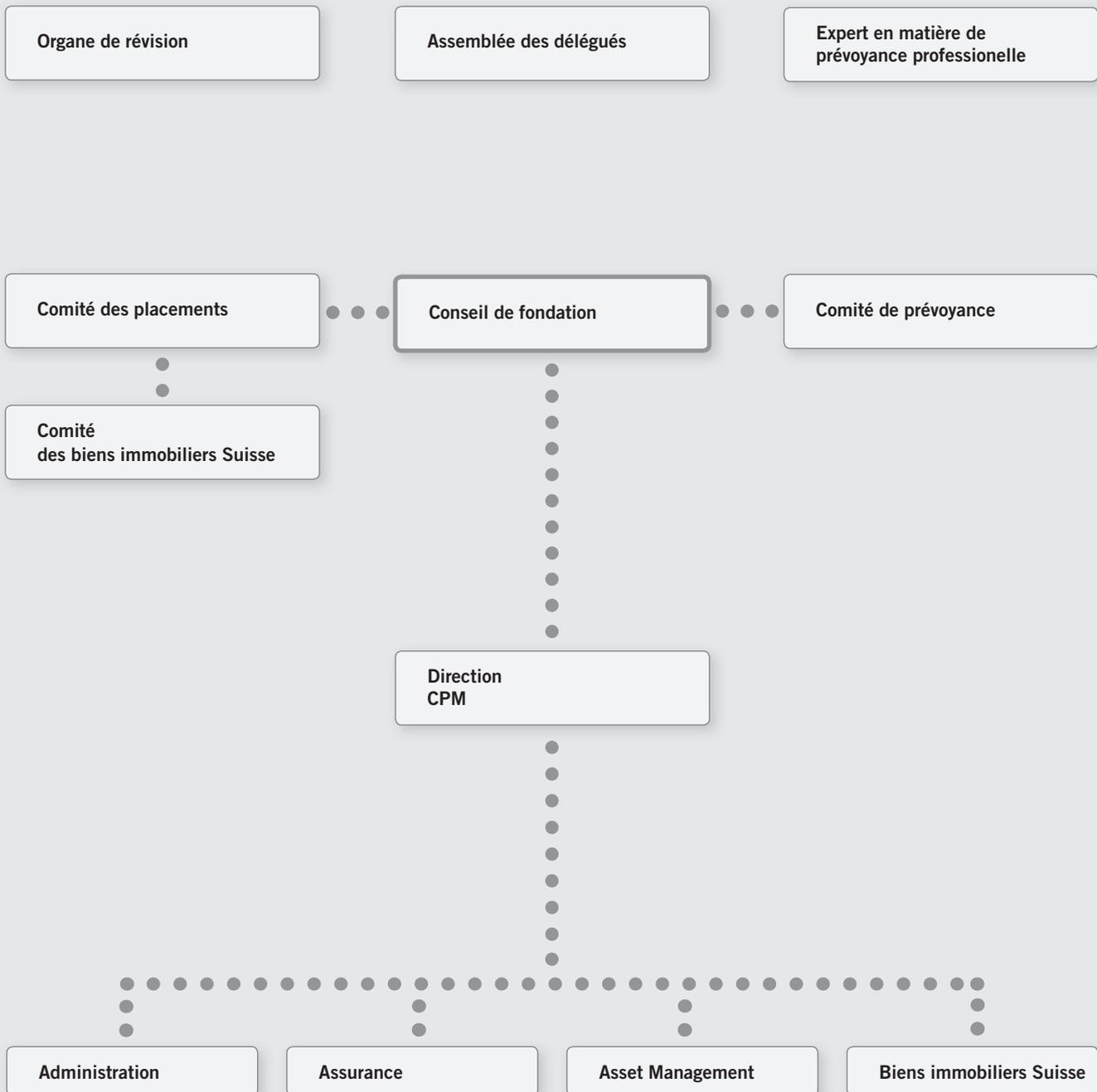
		<i>autrefois</i>
1	Hug-Burnod Charlotte	Migros-Genossenschafts-Bund
2	Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Krüsi Walter	Jowa AG
4	Löffler Dietmar	Jowa AG
5	Niederer Claus	Hotelplan AG
6	Ott Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
7	Sacher Harold	Genossenschaft Migros Aare
8	Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
9	Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
10	Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

Comptes annuels

1.2 Employeurs affiliés

Effectif des assurés au 31 décembre	Assurés actifs			Bénéficiaires de rentes			Total			
	2015	2014	+/-	2015	2014	+/-	2015	2014	Total +/-	
1	Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros	6	6	0	0	0	0	6	6	0
2	Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz	113	121	-8	105	107	-2	218	228	-10
3	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8031 Zürich	13	14	-1	8	9	-1	21	23	-2
4	Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	895	821	74	492	495	-3	1 387	1 316	71
5	Centre Balexert SA, 1214 Vernier	26	26	0	21	18	3	47	44	3
6	Chocolat Frey AG, 5033 Buchs	845	724	121	385	393	-8	1 230	1 117	113
7	Delica AG, 4127 Birsfelden	330	291	39	244	250	-6	574	541	33
8	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	574	608	-34	401	413	-12	975	1 021	-46
9	Ex Libris AG, 8953 Dietikon	321	336	-15	103	104	-1	424	440	-16
10	Ferrovio Monte Generoso SA, 6825 Capolago	16	19	-3	16	17	-1	32	36	-4
11	Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	7 671	7 853	-182	3 948	3 999	-51	11 619	11 852	-233
12	Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 632	2 683	-51	1 726	1 753	-27	4 358	4 436	-78
13	Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	3 297	3 231	66	1 485	1 514	-29	4 782	4 745	37
14	Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	5 989	6 095	-106	3 772	3 819	-47	9 761	9 914	-153
15	Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	6 335	6 347	-12	3 615	3 686	-71	9 950	10 033	-83
16	Jowa AG, 8604 Volketswil	3 037	3 062	-25	1 792	1 842	-50	4 829	4 904	-75
17	Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich	122	125	-3	27	25	2	149	150	-1
18	Mibelle AG, 5033 Buchs	458	448	10	161	166	-5	619	614	5
19	Micarna SA, 1784 Courtepin	2 584	2 516	68	1 095	1 129	-34	3 679	3 645	34
20	Midor AG, 8706 Meilen	604	591	13	400	409	-9	1 004	1 000	4
21	Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	263	258	5	143	147	-4	406	405	1
22	Mifroma SA, 1670 Ursy	242	226	16	161	160	1	403	386	17
23	Migrol AG, 8048 Zürich	189	187	2	164	163	1	353	350	3
24	migrolino AG, 5034 Suhr	97	87	10	1	1	0	98	88	10
25	Migros Bank, 8023 Zürich	1 471	1 435	36	318	327	-9	1 789	1 762	27
26	Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	2 517	2 384	133	939	960	-21	3 456	3 344	112
27	Migros-Pensionskasse, 8952 Schlieren	231	230	1	173	176	-3	404	406	-2
28	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf	931	902	29	613	627	-14	1 544	1 529	15
29	Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr	412	408	4	121	124	-3	533	532	1
30	Mitreva Interne Revision AG, 8048 Zürich	10	9	1	2	2	0	12	11	1
31	Mitreva Treuhand und Revision AG, 8048 Zürich	28	32	-4	28	28	0	56	60	-4
32	m-way ag, 8152 Glattbrugg	90	67	23	1	0	1	91	67	24
33	ONE Training Center AG, 6210 Sursee	2	2	0	0	0	0	2	2	0
34	Riseria Taverne SA, 6807 Taverne	24	23	1	23	23	0	47	46	1
35	Sharoo AG, 8152 Glattbrugg	11	11	0	0	0	0	11	11	0
36	Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 253	1 322	-69	797	805	-8	2 050	2 127	-77
37	Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 678	2 786	-108	1 700	1 730	-30	4 378	4 516	-138
38	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 794	1 861	-67	1 175	1 211	-36	2 969	3 072	-103
39	Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 327	1 405	-78	628	633	-5	1 955	2 038	-83
40	Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens	2 569	2 780	-211	1 938	1 988	-50	4 507	4 768	-261
41	Stiftung für Sprach- & Bildungszentren, 8038 Zürich	23	23	0	23	23	0	46	46	0
42	Stiftung «im Grüene», 8803 Rüslikon	43	44	-1	24	25	-1	67	69	-2
43	VORSORGE in globo ^M , 8952 Schlieren (depuis le 1.1.2015)	6	0	6	0	0	0	6	0	6
	Membres individuels et autres	2	3	-1	765	778	-13	767	781	-14
	Total	52 081	52 402	-321	29 533	30 079	-546	81 614	82 481	-867
	Comptages multiples:									
	■ invalidité partielle				-304	-303				
	■ retraites partielles				-29	-31				
	■ deuxième rapport d'assurance				-510	-503				
	Total				-843	-837				
	Total moins comptages multiples	52 081	52 402	-321	28 690	29 242	-552	80 771	81 644	-873

1.3 Organigramme



2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

Assurance risque

À la fin 2015, au total 4711 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 5174), dont 1899 hommes et 2812 femmes. Dans le plan pour les enseignants, 2 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (5 personnes).

Assurance complète

	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
1^{er} janvier 2015	21 319	25 909	47 228	51 035	-3 807
Correction pour cause de mutations rétroactives	-40	167	127	-823	950
Entrées	2 052	2 462	4 514	4 927	-413
Sorties	1 737	2 270	4 007	4 873	-866
Cas de décès	23	33	56	66	-10
Départs à la retraite	115	172	287	2 747	-2 460
Cas d'invalidité	61	88	149	225	-76
Total des départs	1 936	2 563	4 499	7 911	-3 412
Variation par rapport à l'exercice précédent	76	66	142	-3 807	3 949
31 décembre 2015	21 395	25 975	47 370	47 228	142
■ dont plan pour les enseignants	331	958	1 289	1 297	-8

2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de conjoint/ partenaire	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	Rentes d'orphelin	Total
1^{er} janvier 2015	21 892	2 632	3 870	368	1 097	220	30 079
Correction pour cause de mutations rétroactives	332	-103	6	23	69	29	356
Nouvelles entrées	183	55	180	10	29	16	473
Total des entrées	515	-48	186	33	98	45	829
Cas de décès	605	21	163	0	1	0	790
Fin de droit	219	39	8	100	169	50	585
Total des départs	824	60	171	100	170	50	1 375
Variation par rapport à l'exercice précédent	-309	-108	15	-67	-72	-5	-546
31 décembre 2015	21 583	2 524	3 885	301	1 025	215	29 533
■ dont hommes	9 737	959	608	143	518	114	12 079
■ dont femmes	11 846	1 565	3 277	158	507	101	17 454

3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des règlements de prévoyance

La CPM a édicté un règlement de prévoyance selon la primauté des prestations (règlement de prévoyance CPM) et un règlement de prévoyance selon la primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs. Ils sont disponibles dans Internet sur www.mpk.ch. Les principaux éléments de ces documents figurent ci-après.

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
Champ d'application	Collaborateurs des entreprises de la communauté-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M.
Définitions		
Affiliation à la caisse de pensions	Les collaborateurs à partir de 17 ans dont le revenu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et décès), puis admis dans l'assurance complète (vieillesse, invalidité et décès).	
Retraite ordinaire	64 ans pour les femmes et les hommes. Retraite anticipée possible à partir de 58 ans. Retraite partielle possible en cas de réduction du taux d'occupation d'au moins 20 %.	
Déduction de coordination	30 % du revenu global, au plus toutefois le montant de la rente AVS maximale.	30 % du revenu global.
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la déduction de coordination.	
Revenu assuré	Revenu soumis à cotisation de l'année en cours.	
	<ul style="list-style-type: none">■ À partir de 52 ans: moyenne du revenu soumis à cotisation à partir de 51 ans.■ À partir de 55 ans: moyenne des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation à partir de 51 ans.	
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré	Âge	Bonification de vieillesse
	25–29	15 %
	30–34	16 %
	35–39	17 %
	40–44	18 %
	45–49	20 %
	50–54	23 %
	55–64	26 %
Prestations de retraite		
Rente de retraite	Par année d'assurance, 1.8 % du revenu assuré; réduction en cas de retraite anticipée, augmentation en cas de retraite différée.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion applicable (6.1 % à l'âge de 64 ans).
Capital à la place d'une rente	Sous observation d'un préavis de trois mois, la totalité de la prestation de retraite ou une partie de la prestation peut être retirée sous forme de capital.	
Rente de remplacement AVS-M à partir de 64 ans (pour les hommes)	Prestation financée par l'employeur versée conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation. Une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. En cas de versement du capital en lieu et place de la rente de retraite, le capital est réduit en conséquence.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	20 % de la rente de retraite.	

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
Prestations d'invalidité		
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 point de pourcentage de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	75 % de la rente de retraite prévue.
	Rente partielle selon la classification de l'assurance-invalidité fédérale.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	20 % de la rente d'invalidité.	
Prestations de survivants		
Rente de conjoint, de partenaire	66 ⅔ % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66 ⅔ % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Rente d'orphelin	20 % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	

3.2 Financement/méthode de financement

Jusqu'à la fin de l'année de leur 24^e anniversaire, les personnes assurées versent 1.5 % et l'employeur 3.0 % du revenu soumis à cotisation pour la couverture des risques invalidité et décès. À partir du 1^{er} janvier qui suit le 24^e anniversaire, des cotisations moyennes indépendantes de l'âge sont prélevées pour l'assurance complète. Elles s'élèvent à 8.5 % du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 17.0 % pour les employeurs. Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. À cet effet, les assurés et employeurs versent chacun 5 % de la part de salaire assurée. L'employeur finance en outre la rente de remplacement AVS-M et prend en charge les frais d'administration de 1.75 % sur la somme des cotisations versées par lui et ses assurés.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

3.3.1 Membres du comité de prévoyance (mandat de 2015 à 2018)

Urs Bender	Membre (RS)
Vanda Jornod	Membre (RS)
Adrian Marbet	Membre (RS)
Felix Hofstetter	Membre (RE)
Beat Zahnd	Membre (RE)
Fabrice Zumbrunnen	Membre (RE)

Christoph Ryter	Participant	Directeur
Danilo Follador	Participant	Responsable Assurance

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation
RS = représentant des salariés au conseil de fondation

3.3.2 Contributions et versements

Cotisations de l'employeur

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Règlement de prévoyance CPM		
Contribution de base, contribution pour le financement des augmentations de salaire	363.8	362.8
Règlement de prévoyance pour les enseignants		
Contribution de base	4.6	4.6
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-M	22.8	30.4
Contribution aux frais d'administration	9.7	9.6
Cotisations de l'employeur	400.9	407.4

Primes uniques et montants d'achat

CHF 12.8 millions (exercice précédent CHF 10.5 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 4.2 millions (CHF 3.9 millions) pour l'augmentation des comptes supplémentaires.

3.3.3 Prestations et versements anticipés

Autres prestations réglementaires

Cette rubrique comporte les prestations pour les rentes de remplacements AVS-M de CHF 27.7 millions (exercice précédent CHF 28.4 millions). Compte tenu des 1333 (1342) bénéficiaires, le montant mensuel moyen par retraité était de CHF 1733 (CHF 1754). Le montant maximal à verser par personne et par mois s'est établi à CHF 2350 (2340). De plus, un montant de CHF 0.4 million (CHF 0.3 million) est attribué aux rentes des comptes supplémentaires.

Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 121 personnes (exercice précédent 813 personnes), soit 42.2% (29.6%) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital. En chiffres absolus, beaucoup plus de personnes assurées ont opté, au cours de l'exercice antérieur, pour la prestation en capital, ce qui s'explique par une vague supérieure à la moyenne de départs en retraite anticipée pour cause d'échéance, à la fin novembre 2014, des dispositions transitoires de la révision du règlement 2012. Au total 99 personnes (307 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 16.8 millions (CHF 72.6 millions). Est incluse dans le montant total des versements en capital, la somme de CHF 0.9 millions (CHF 2.7 million) versée au titre de prestations de sortie insignifiantes.

Prestations en capital en cas de décès

Une prestation en capital peut être exigée en lieu et place de la rente de conjoint/partenaire. Cette prestation a été versée dans 115 cas (exercice précédent 103 cas), ce qui correspond à CHF 13.3 millions (CHF 14.3 millions). CHF 0.2 million (CHF 0.1 million) est imputable aux indemnités de conjoint et CHF 1.4 million (CHF 0.6 million) aux capitaux en cas de décès dus lorsqu'aucune prestation de survivant ne doit être versée.

3.4 Prestations de sortie

	2015 <i>en millions de CHF</i>	2014 <i>en millions de CHF</i>
Prestations de libre passage en cas de sortie	247.9	296.6
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-0.1	40.9
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	16.7	16.1
Prestations en cas de divorce	12.7	7.2
Arrondi	-0.1	0.1
Total	277.1	360.9

Prestations de libre passage

Les prestations de libre passage en cas de sortie de l'exercice précédent contiennent un montant de CHF 59.1 millions découlant de la résiliation des contrats d'affiliation par le groupe Hotelplan à la fin novembre 2014. Le montant versé en espèces consécutivement à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante a atteint CHF 8.4 millions (exercice précédent CHF 9.5 millions).

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective

Le montant de l'exercice précédent de CHF 40.9 millions se compose de capitaux de prévoyance proportionnels, de provisions techniques et de réserves de fluctuation de valeurs, qui ont été transférés à l'institution de prévoyance du groupe Hotelplan dans le cadre d'une liquidation partielle. Durant la même période, les fonds propres proportionnels de CHF 2.1 millions ont été inscrits au compte d'exploitation comme charges découlant d'une liquidation partielle (part des fonds libres). À la clôture, les fonds collectifs transférés à l'institution de prévoyance du groupe Hotelplan s'élevaient à CHF 43.1 millions. L'exercice sous revue recense deux remboursements de capitaux de prévoyance d'un montant de CHF 0.1 million découlant de la liquidation partielle.

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Durant l'exercice sous revue, 246 assurés (exercice précédent 256) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

3.5 Adaptations des rentes

En vertu de l'art. 36 al. 2 et 3 LPP, le conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 24 novembre 2015, de renoncer à une amélioration des prestations en faveur des bénéficiaires de rentes, car le pouvoir d'achat est stable depuis plusieurs années et l'évolution de l'indice des prix à la consommation était à la baisse ces dernières années (de septembre 2008 à septembre 2015 -2.1 %). Faut d'inflation, le Conseil fédéral a aussi renoncé à une adaptation des prestations minimales LPP au 1^{er} janvier 2016.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Les comptes ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes a pour but de rendre une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Position	Évaluation
Conversion de monnaies étrangères	Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
Liquidités, créances	À la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
Titres, opérations sur devises à terme	À la valeur de marché. Les placements dans des private equity, biens immobiliers Étranger et infrastructures sont portés au bilan à la dernière valeur d'inventaire connue.
Biens immobiliers Suisse	
Immeubles/réserves de terrain	À la valeur de marché. La valeur de marché est établie chaque année selon la méthode du discounted cash-flow.
Installations photovoltaïques	À la valeur d'acquisition. Les amortissements se font sur la durée d'utilisation estimée. Faute de maintien de la valeur, des corrections de valeur correspondantes sont effectuées.
Terrains en droit de superficie	À la valeur actuelle indexée du contrat ou à la valeur de marché inférieure. Les contrats de superficie contiennent en principe un droit d'emption à l'égard du superficiaire après une durée de 15 ans (parfois 10 ans). Le prix d'achat correspond à la valeur indexée du terrain. Passée l'échéance de cette option d'achat, le superficiaire peut acquérir le terrain à la valeur vénale ou continuer d'exercer le droit de superficie.
Immeubles en cours de construction	À la valeur des coûts accumulés de la construction.
Impôts latents	Les impôts sur les mutations, les émoluments du Registre foncier et les frais de notaire découlant de la vente éventuelle des immeubles ainsi que les impôts sur gains immobiliers découlant d'une différence d'évaluation positive sont inscrits à la rubrique des provisions non techniques.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	La LPP 2010 (tables générationnelles) sert de base technique avec un taux d'intérêt technique de 2.5%.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens à la date du bilan sont, avec le début de l'exercice sous revue, désormais inscrits au bilan dans le compte de régularisation passif, d'où la réduction des capitaux de prévoyance assurés actifs de CHF 33.9 millions. L'effectif des assurés actifs diminue par conséquent de 844 personnes.

5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La caisse de pensions est autonome. Elle couvre elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

	31. 12. 2015 en millions de CHF	31. 12. 2014 en millions de CHF
5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus)	7 781.8	7 207.3
5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants	85.0	77.4
5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.2	2.9
5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires	14.3	10.4
5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents	43.8	35.4
Arrondi	-0.1	0.0
Total	7 928.0	7 333.4

5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs au sens du règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus) sont calculés au moyen des bases techniques LPP 2010 (tables générationnelles) et au taux d'intérêt technique de 2.5%, ils correspondent toutefois au moins au montant minimal de la prestation de sortie conformément à l'art. 17 LFLP. La somme des prestations de sortie individuelles de ces assurés actifs s'élève à CHF 5743.4 millions à la date de clôture du bilan. Par comparaison, le capital de prévoyance a été augmenté d'environ 35.5%, s'inscrivant ainsi à CHF 7781.8 millions. Durant l'exercice précédent, les capitaux de prévoyance des sorties en suspens étaient intégrés dans le capital de prévoyance des assurés actifs. Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens figurent désormais dans le compte de régularisation passif, d'où la réduction du capital de prévoyance de CHF 32.6 millions.

5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants

Le capital de prévoyance pour les enseignants assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de vieillesse ont une nouvelle fois été rémunérés à 3.25%, ce qui équivaut à un montant de CHF 2.5 millions (exercice précédent CHF 2.4 millions). Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens figurent désormais dans le compte de régularisation passif, d'où la réduction du capital de prévoyance de CHF 0.8 millions.

Évolution capital de prévoyance règlement de prévoyance pour les enseignants

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
État au 1^{er} janvier	77.4	78.8
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	12.3	11.5
■ dont bonifications de vieillesse	5.9	6.0
■ dont primes uniques et montants d'achat	1.1	1.4
■ dont apports de libre passage	4.7	4.0
■ dont remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0.5	0.2
■ Arrondi	0.1	-0.1
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-7.2	-15.4
■ dont prestations réglementaires	-1.7	-11.4
■ dont prestations de libre passage en cas de sortie	-5.3	-3.7
■ dont versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-0.2	-0.2
■ dont harmonisation années précédentes (sorties et retraites avec effet rétroactif)	0.0	-0.1
Rémunération avoirs de vieillesse	2.5	2.4
Arrondi	0.0	0.1
État au 31 décembre	85.0	77.4

5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP inchangé de 1.75%.

5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires

Par des versements sur le compte supplémentaire, les assurés peuvent compenser, en cas de retraite anticipée, la rente de vieillesse AVS manquante et la réduction de la rente de retraite. À la date du bilan, 308 assurés (exercice précédent 273) ont profité de cette possibilité. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP inchangé de 1.75%.

5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents

Le compte capital d'épargne comptes d'excédents contient des prestations de sortie apportées qui n'ont pas pu être utilisées dans le cadre du règlement de prévoyance CPM. Le solde du compte se compose de 1822 postes (exercice précédent 1550). Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP inchangé de 1.75%.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2517.0 millions (exercice précédent CHF 2316.3 millions) et sont affectés au capital de prévoyance des assurés actifs (règlement de prévoyance CPM et règlement de prévoyance pour les enseignants). Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral est resté inchangé à 1.75 %.

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	31.12.2015 en millions de CHF	31.12.2014 en millions de CHF
5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	8 672.5	8 984.2
5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	22.4	27.2
Total	8 694.9	9 011.4

5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes de retraite, de survivants et d'invalides en cours et aux prestations expectatives qui en découlent selon les bases techniques. Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes contient aussi le capital de prévoyance des rentes en cours préfinancé par le biais des comptes supplémentaires. Les engagements ont été calculés au moyen des bases techniques LPP 2010 (tables générationnelles), 2.5 %. Le capital de prévoyance englobe une consolidation pour l'augmentation du capital de prévoyance découlant de l'application du concept générationnel. Avec l'utilisation des tables générationnelles, la diminution expectative de la mortalité est déjà prise en compte dans l'évaluation des engagements. Par conséquent, les coûts annuels récurrents pour le financement ultérieur de l'espérance de vie supplémentaire accumulée sont supprimés.

5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-M (bénéficiaires de rentes)

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-M en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-M des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les cotisations de la rente de remplacement AVS-M.

5.5 Provisions techniques

Les provisions techniques figurant ci-après ont été présentées selon le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. Par rapport à l'exercice précédent, on note une augmentation de CHF 2.7 millions (exercice précédent diminution de CHF 18.9 millions).

Provisions techniques

	31. 12. 2015 <i>en millions de CHF</i>	31. 12. 2014 <i>en millions de CHF</i>
5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	309.4	312.6
5.5.2 Provision pour fluctuations de risques	78.7	72.8
5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réduction des cotisations	0.0	0.0
Total	388.1	385.4

5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire

La provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire est constituée pour financer les coûts des augmentations de salaire qui ne peuvent pas être financés en une année avec la contribution forfaitaire annuelle de 5 % des revenus soumis à cotisation. La valeur indicative maximale de la provision s'élève à 15 % des revenus soumis à cotisation des assurés en assurance complète à la date critère, à savoir à CHF 322.1 millions.

La provision est constituée à hauteur de la valeur indicative maximale ou, le cas échéant, entièrement dissoute sur la base du résultat du montant forfaitaire de 5 % des revenus soumis à cotisation et des coûts effectifs du financement ultérieur des augmentations de salaire. Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations encaissées pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire ont totalisé CHF 105.7 millions et les coûts CHF 108.9 millions, ce qui a occasionné une perte de CHF 3.2 millions. La provision au 31 décembre 2015 correspond à l'état à la fin de la période précédente moins la perte pendant l'exercice sous revue.

5.5.2 Réserve de fluctuations de risques

La réserve de fluctuations de risques a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Le montant de cette provision est évalué périodiquement sur la base d'une répartition des sinistres globaux et d'un niveau de sécurité de 99.99 % déterminé sur deux ans. Le besoin qui en découle correspond à 1 % du capital de prévoyance assurés actifs (sans comptes supplémentaires).

5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réductions des cotisations

Pour l'exercice sous revue, aucune provision n'était nécessaire.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 18 février 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2015, de répondre à toutes ses obligations réglementaires conformément à l'art. 52e al. 1 LPP.

5.7 Bilan actuariel

	31. 12. 2015	31. 12. 2014	Variation
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>
Actifs disponibles	20 496.0	20 330.9	165.1
■ Actifs selon le bilan commercial	21 261.8	21 024.4	237.4
■ Dettes	-10.3	-21.6	11.3
■ Compte de régularisation passif	-36.6	-45.9	9.3
■ Réserve de contributions de l'employeur	-495.2	-430.0	-65.2
■ Provisions non techniques	-223.6	-196.0	-27.6
■ Arrondi	-0.1	0.0	-0.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	17 011.1	16 730.2	280.9
Capital de prévoyance	16 622.9	16 344.8	278.1
dont assurés actifs	7 928.0	7 333.4	594.6
■ Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM	7 781.8	7 207.3	574.5
■ Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants	85.0	77.4	7.6
■ Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.2	2.9	0.3
■ Capital d'épargne comptes supplémentaires	14.3	10.4	3.9
■ Capital d'épargne comptes d'excédents	43.8	35.4	8.4
■ Arrondi	-0.1	0.0	-0.1
dont bénéficiaires de rentes	8 694.9	9 011.4	-316.5
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	8 672.5	8 984.2	-311.7
■ Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	22.4	27.2	-4.8
Provisions techniques	388.1	385.4	2.7
■ Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	309.4	312.6	-3.2
■ Provision pour fluctuations de risques	78.7	72.8	5.9
■ Provision pour amélioration des prestations	0.0	0.0	0.0
Arrondi	0.1	0.0	0.1
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	120.5%	121.5%	
Degré de couverture visé	119.0%	119.0%	

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Responsabilités

Le conseil de fondation est l'organe suprême en matière de décision et de surveillance. Il assume de ce fait la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Il délègue des tâches précises au comité des placements dans le domaine de la gestion de la fortune. Le comité des placements élabore la stratégie de placement à l'intention du conseil de fondation et détermine l'allocation tactique d'actifs et les benchmarks. Il désigne les gestionnaires de fortune et surveille leur activité de placement. En outre, il mandate l'Investment Controller et prend connaissance de ses rapports périodiques. Le responsable Asset Management (CIO) met en application l'allocation tactique d'actifs avec attribution de capitaux aux gestionnaires de fortune et rend régulièrement compte de l'activité de placement au comité des placements et au conseil de fondation. Le comité des biens immobiliers Suisse répond de l'application de la stratégie de placement pour les placements directs dans des biens immobiliers Suisse dans le cadre du règlement correspondant et du plan d'investissement approuvé par le comité des placements, dont en particulier les opérations telles qu'acquisition, remise en état et vente d'immeubles. L'Investment Controller veille à faire respecter les directives de placement conformément au règlement de placement ainsi qu'à l'application de la stratégie de placement et calcule et évalue les paramètres de risque. Il dresse les décomptes mensuels de rendement et de risque ainsi qu'un rapport trimestriel complet à l'intention du comité des placements et du conseil de fondation.

Exercice du droit de vote

En raison de l'adoption de l'initiative Minder, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2014 l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse» (ORAb), qui concerne également les caisses de pensions. Jusqu'au 1^{er} janvier 2015, il fallait définir comment les institutions de prévoyance comptaient préserver les intérêts des assurés

et présenter leur procédure de vote à l'égard des assurés. Lors de sa réunion du 4 septembre 2014, le conseil de fondation a approuvé les directives relatives à l'exercice des droits de vote. Les directives sont accessibles aux assurés, aux entreprises concernées et à des tiers sur notre site Internet (www.mpk.ch). Le résultat du vote des assemblées générales est publié seulement après la date de l'assemblée. Une liste correspondante est publiée chaque mois sur notre site Internet. Le conseil de fondation reçoit au moins une fois par année un rapport détaillé sur l'exercice des droits de vote.

Habilitation de gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle, directive CHS PP D-01/2014

En vertu de l'art. 48f al. 4 OPP 2 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, seuls peuvent être chargés du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance les personnes ou institutions externes soumises à la surveillance des marchés financiers par une loi spéciale ainsi que les intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance agréée. Au sens de l'art. 48f al. 5 OPP 2, la CHS PP peut habiliter d'autres personnes ou institutions à exercer la gestion de fortune. Le respect de l'art. 48f al. 2-5 OPP 2 est expressément attesté.

Loyauté dans la gestion de fortune

La CPM est soumise à la charte de l'ASIP. Par conséquent, la CPM dispose d'un règlement visant à garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité. Les membres des organes, les collaborateurs et les partenaires externes responsables du placement, de la gestion et du contrôle des fonds de prévoyance se sont engagés à respecter les dispositions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a adopté toutes les mesures nécessaires afin de contrôler le respect de ces dispositions.

Membres du comité des placements (mandat de 2015 à 2018)

Dr Harald Nedwed	Président (RE)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Jürg Hochuli	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Jörg Zulauf	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Adrian Ryser	Participant	Responsable Asset Management

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation

RS = représentant des salariés au conseil de fondation

6.2 Limites de placement au sens des prescriptions de l'OPP 2 et utilisation des extensions des limites de placement

Les placements et limites autorisés au sens des prescriptions de l'OPP 2, en particulier les art. 53, 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 sont respectés. Les limites de placement au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2 ne sont pas étendues.

Limite (selon les art. 54 et 55 OPP 2)

art.	Catégorie	Valeur de marché 2015 en CHF en millions de CHF	Valeur de marché 2015 en ME en millions de CHF	Valeur de marché 2015 Total en millions de CHF	Effet des dérivés en millions de CHF	Valeur déterminante en millions de CHF	Placements 2015 %	Limite OPP 2 %
	Créances sur montant fixe liquidités incluses	4 564.3	2 120.9	6 685.2	-32.5	6 652.7	31.4	100
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	50
55b	Actions	3 731.7	2 425.3	6 157.0		6 157.0	29.0	50
55c	Biens immobiliers	5 165.9	320.3	5 486.2		5 486.2	25.9	30
	■ Biens immobiliers Suisse	5 165.9	0.0	5 165.9		5 165.9		
	■ Biens immobiliers Étranger	0.0	320.3	320.3		320.3	1.5	10
55d	Placements alternatifs	1 080.2	1 844.1	2 924.3		2 924.3	13.8	15
	Arrondi	0.0	0.1	0.1			-0.1	
	Placements	14 542.1	6 710.7	21 252.8	-32.5	21 220.3	100.0	
55e	Placements en devises étrangères sans couverture du risque de change		6 710.7	6 710.7	-4 557.2	2 153.5	10.1	30
54	Limite par débiteur					respectée		
54a	Limite en matière de participation					respectée		
54b	Limite en matière de biens immobiliers et d'avance					respectée		

6.3 Indications sur la catégorie des placements alternatifs (art. 53 al. 3 OPP 2)

Les positions du bilan prêts, obligations, actions et placements satellites en biens immobiliers contiennent des placements considérés comme alternatifs au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2. Conformément aux directives de placement de l'OPP 2 valables depuis le 1^{er} juillet 2014, sont considérés comme placements alternatifs les créances de débiteurs ne relevant pas du droit public, les senior secured loans, les placements immobiliers avec un taux d'avance supérieur à 50% ainsi que les infrastructures. À la date de clôture du bilan, la somme cumulée investie sous une forme diversifiée était de CHF 2924.3 millions (exercice précédent CHF 2359.5 millions).

Placements alternatifs au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2

Composition	31.12.2015 en millions de CHF	31.12.2014 en millions de CHF
Prêts, emprunts hybrides et convertibles, contingent convertibles/CoCo bonds, senior secured loans	1 474.5	1 366.2
Private equity	190.6	193.9
Absolute return, multi assets	279.3	340.6
Placements collectifs dans des biens immobiliers avec un taux d'avance supérieur à 50%	622.0	431.4
Infrastructures	358.1	27.4
Total	2 924.3	2 359.5

Les placements alternatifs correspondent à une part de 13.8% des placements de la fortune (exercice précédent 11.2%).

6.4 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Évolution de la réserve de fluctuation de valeurs

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
État au 1^{er} janvier	3 178.7	2 794.7
Apport par le biais du compte d'exploitation	53.4	384.1
Arrondi	0.0	-0.1
État au 31 décembre	3 232.1	3 178.7

Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2015	31.12.2014
Valeur cible sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5% et d'un horizon de placement de 2 ans	3 232.1	3 178.7
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	0.0	0.0
Capital technique nécessaire	17 011.1	16 730.2
Réserve de fluctuation de valeurs disponible en % du capital technique nécessaire	19.0	19.0
Valeur cible en % du capital technique nécessaire	19.0	19.0

6.5 Présentation des placements par catégories

Structure des placements

	Placements 2015		Stratégie	Fourchette		Placements 2014	
	en millions de CHF	%		min.	max.	en millions de CHF	%
Valeurs nominales	7 987.2	37.8	40	35	45	8 635.0	41.3
Liquidités	550.1	2.6	1			320.7	1.5
Prêts	859.3	4.1	4			826.4	4.0
Obligations gouvernementales en CHF	144.8	0.7	5			650.1	3.1
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	825.3	3.9	4			1 060.0	5.1
Obligations Étranger en CHF	498.5	2.4	4			932.5	4.5
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	934.2	4.4	5			1 012.9	4.8
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	2 485.8	11.8	12			2 399.5	11.5
Placements satellites en obligations	1 689.2	8.0	5			1 432.9	6.9
Arrondi	0.0	-0.1				0.0	-0.1
Immobilisations corporelles	13 135.7	62.2				12 249.1	58.7
Actions	6 625.0	31.4	30	25	35	6 513.5	31.2
■ dont actions Suisse	1 893.9	9.0	8			1 837.7	8.8
■ dont actions Étranger	3 691.8	17.5	17			3 672.2	17.6
■ dont placements satellites en actions	1 039.3	4.9	5			1 003.6	4.8
Biens immobiliers	6 510.7	30.8	30	25	35	5 735.6	27.5
■ dont biens immobiliers Suisse	5 114.9	24.2	25			4 832.6	23.1
■ dont placements satellites en biens immobiliers	1 395.8	6.6	5			903.0	4.3
■ dont arrondi	0.0	0.0				0.0	0.1
Placements en capitaux	21 122.9	100.0	100			20 884.1	100.0
Actifs opérationnels/limitations	138.8					140.3	
Arrondi	0.1					0.0	
Somme au bilan	21 261.8					21 024.4	

À la date de clôture du bilan, les dispositions légales et réglementaires étaient respectées.

6.5.1 Liquidités

Les liquidités comprennent des placements dans des comptes courants et des placements à terme.

6.5.2 Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties

Les obligations d'entreprise en monnaies étrangères se composent de placements en partie collectifs auprès de la fondation de placement de la CPM ou dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.3 Placements satellites en obligations

Les placements satellites en obligations comprennent les sous-catégories high yield, obligations d'État indexées sur l'inflation ainsi qu'obligations hybrides et convertibles. Les placements sont en partie effectués dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.4 Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions englobent les sous-catégories actions small & mid cap, private equity et multi assets. Les placements sont en partie effectués dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.5 Biens immobiliers Suisse

	31. 12. 2015 en millions de CHF	31. 12. 2014 en millions de CHF
Postes opérationnels	-27.1	-33.1
Immeubles d'habitation	4 089.2	3 808.7
■ dont immeubles en biens propres	3 932.6	3 629.7
■ dont immeubles en cours de construction	156.6	179.0
Immeubles commerciaux	1 020.3	1 034.0
■ dont immeubles en biens propres	1 018.9	1 011.8
■ dont immeubles en cours de construction	1.3	22.2
■ dont arrondi	0.1	0.0
Autres biens immobiliers	32.5	23.0
■ dont installations photovoltaïques	12.6	2.5
■ dont terrains en droit de superficie	15.7	16.3
■ dont réserves de terrain	4.2	4.2
Total	5 114.9	4 832.6

6.5.6 Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects, des infrastructures et des prêts pour infrastructures.

6.5.7 Engagements résultant d'investissements

Placements satellites en actions

À la date de clôture du bilan, les placements satellites en actions sont restés inchangés avec 15 engagements d'investissement d'un montant de CHF 73.0 millions (exercice précédent CHF 92.6 millions) dans la sous-catégorie private equity dans les monnaies d'origine EUR et USD.

Biens immobiliers Suisse

Dans le cadre des nouvelles constructions et activités de transformation, un montant résiduel de CHF 174.0 millions (exercice précédent CHF 76.8 millions) à la date de clôture du bilan est lié à des engagements contractuels envers des entrepreneurs totaux et généraux pour 9 projets de construction (11 projets de construction).

Placements satellites en biens immobiliers (y compris infrastructure)

À la clôture du bilan, on comptait au total 26 engagements d'investissement (exercice précédent 19) d'un montant de CHF 329.4 millions (CHF 319.5 millions). Les engagements d'investissement étaient dans les monnaies d'origine CHF, AUD, EUR, GBP et USD.

6.6 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

(art. 56a al. 7 OPP 2)

6.6.1 Opérations sur devises à terme

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises à terme ont été effectuées pour couvrir partiellement les engagements en monnaie étrangère. Au jour de clôture, 5 (exercice précédent 4) opérations sur devises à terme neutres face à l'engagement et 184 (133) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement de respectivement CHF 7.7 millions (CHF 12.9 millions) et CHF 4557.1 millions (CHF 3605.7 millions) n'étaient pas encore échues. Les monnaies des transactions étaient AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, HKD et USD. L'échéance finale des contrats est fixée au plus tard à la fin mars 2016. À la date de clôture du bilan, la valeur de remplacement des opérations sur devises à terme est négative avec CHF 33.9 millions (négative avec CHF 139.2 millions).

6.6.2 Futures sur taux d'intérêt

La catégorie de placement des obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties englobait 11 futures (exercice précédent 9) dans les monnaies EUR, GBP et USD pour couverture du taux d'intérêt avec un volume contractuel de CHF 51.3 millions bruts (CHF 98.3 millions) à la date de clôture du bilan et un effet réduisant l'engagement de CHF 32.5 millions (augmentant l'engagement de CHF 25.2 millions). La couverture nécessaire pour l'engagement est disponible en liquidités et en placements quasi liquides.

6.7 Prêts de titres

La CPM n'effectue pas de prêts de titres dans le cadre des placements directs. Les fondations et fonds de placement dans lesquels la CPM investit sont, dans le cadre de leurs placements directs, autorisés à effectuer des prêts de titres.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

L'Investment Controller surveille constamment les revenus de la fortune et compare le rendement atteint avec la performance du benchmark. La performance globale s'est élevée à 1.6% (exercice précédent 7.0%). Les résultats ont été mesurés selon la méthode TWR (time weighted return) conformément à la stratégie de placement présentée au chiffre 6.5.

6.8.1 Résultat des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels a atteint CHF 0.2 million (exercice précédent CHF 1.2 million) et résulte en premier lieu de la rémunération des avoirs en banque, à la poste et en comptes courants de CHF 0.1 million (CHF 0.3 million) et du produit des intérêts découlant de l'achat à tempérament d'années d'assurance manquantes inchangé de CHF 0.1 million. La rémunération des comptes courants des comptes immobiliers (liquidités provenant de ventes de biens immobiliers ou destinées au financement de nouvelles constructions et de transformations) était négative pendant l'exercice sous revue (+CHF 0.8 million), si bien que le montant figurait dans les charges d'intérêt.

6.8.2 Résultat des liquidités

L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus sont régularisés. Tous les placements ont été effectués en CHF.

6.8.3 Résultat des prêts

Le revenu comptabilisé correspond aux entrées d'intérêt de l'exercice sous revue et aux intérêts courus accumulés sur le portefeuille de prêts à la clôture du bilan.

6.8.4 Résultat des obligations

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Obligations gouvernementales en CHF	24.1	49.9
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	16.6	75.8
Obligations Étranger en CHF	11.7	40.7
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	-59.7	56.5
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	-89.0	161.5
Placements satellites en obligations	-3.7	65.7
Arrondi	0.1	0.0
Total	-99.9	450.1

Risques de change

Les risques de change sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 22.6 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent -CHF 80.3 millions). Au jour de clôture du bilan, 5 (4) opérations sur devises à terme neutres face à l'engagement et 93 (77) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement de respectivement CHF 7.7 millions et CHF 2512.6 millions (CHF 12.9 millions et CHF 2199.5 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.5 Résultat des actions

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Actions Suisse	52.7	210.0
Actions Étranger	-66.6	320.9
Placements satellites en actions	6.9	103.8
Total	-7.0	634.7

Placements satellites en actions

Les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 4.8 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent -CHF 36.6 millions). À la date de clôture du bilan, 39 (29) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 965.2 millions (CHF 647.5 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.6 Résultat des biens immobiliers

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Biens immobiliers Suisse	355.4	246.5
Placements satellites en biens immobiliers	126.2	84.4
Total	481.6	330.9

Biens immobiliers Suisse

Produit et variation de valeur des biens immobiliers Suisse

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Loyers nets contractuels	266.1	263.5
Locaux vides et pertes de location	-11.9	-12.5
Arrondi	-0.1	-0.1
Loyers nets encaissés	254.1	250.9
Charges découlant du compte des charges	-51.9	-63.1
Produit immeubles en biens propres	202.2	187.8
Autre revenu des biens immobiliers	3.1	2.6
Cash-flow net	205.3	190.4
Résultat de l'évaluation du portefeuille immobilier	135.8	41.4
Résultat des ventes de biens immobiliers	2.2	2.7
Répartition des frais d'administration des placements de la fortune	12.2	11.9
Arrondi	-0.1	0.1
Résultat	355.4	246.5

Le résultat des biens immobiliers Suisse comprend le cash-flow net de CHF 205.3 millions (exercice précédent CHF 190.4 millions) ainsi que la hausse de valeur de CHF 138.0 millions (CHF 44.1 millions). Le résultat des ventes de biens immobiliers découle, d'une part, de la différence entre le prix de vente et la valeur de marché des constructions et, d'autre part, des frais liés à la vente (honoraires de notaire et émoluments du registre foncier, impôts sur le transfert de propriété et les gains immobiliers, commissions de vente, frais internes). Les frais d'administration des placements de la fortune de CHF 12.2 millions (CHF 11.9 millions) correspondent aux frais de gestion de la fortune directs occasionnés à la CPM.

Placements satellites en biens immobiliers

Dans les biens immobiliers Étranger, les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 6.6 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent -CHF 22.3 millions). À la date de clôture du bilan, 52 (27) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 1079.4 millions (CHF 758.8 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.7 Charges d'intérêts

	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	0.9	1.8
Charges d'intérêts des propres comptes courants	0.3	0.0
Réserve de contributions de l'employeur	0.3	1.0
Arrondi	0.1	0.0
Total	1.6	2.8

Charges d'intérêts des fonds étrangers

Les charges d'intérêts des fonds étrangers englobent la rémunération des prestations de libre passage.

Charges d'intérêts des propres comptes courants

Concernant les charges d'intérêt des propres comptes courants, il s'agit en premier lieu de la rémunération des comptes immobiliers (liquidités provenant de ventes de biens immobiliers ou destinées au financement de nouvelles constructions et de transformations). Durant l'exercice précédent, la rémunération des comptes courants était positive (CHF 0.8 millions), faisant que le montant figurait dans le résultat des actifs opérationnels.

6.8.8 Frais d'administration des placements

(art. 48a al. 1b OPP 2)

Frais de gestion de la fortune

(inscrits au compte d'exploitation)	2015 en millions de CHF	2014 en millions de CHF
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés (1 ^{er} niveau de frais)	26.0	21.7
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs (indicateurs des frais 2 ^e /3 ^e niveau de frais)	39.2	40.8
Arrondi	0.0	0.1
Frais de gestion de la fortune comptabilisés	65.2	62.6

Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés

Les frais de gestion de la fortune directement comptabilisés englobent les charges liées à la gestion de la fortune (TER) de CHF 21.0 millions (exercice précédent CHF 17.3 millions), les frais de transaction et impôts (TTC) de CHF 4.5 millions (CHF 3.9 millions) ainsi que les autres frais (SC) inchangés de CHF 0.5 million.

Frais de gestion de la fortune des placements collectifs

Les frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués conformément aux concepts de ratio des frais TER et apparaissent dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune. Les rendements des différentes catégories de placements de la fortune ont été augmentés en conséquence. Le poste «Résultat net de l'activité des placements» reste ainsi inchangé. Tous les placements collectifs sont considérés comme transparents en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D-02/2013.

Indication des postes

	31. 12. 2015		31. 12. 2014	
	en millions de CHF	%	en millions de CHF	%
Placements directs	9 494.6	44.7	7 508.6	35.7
Placements collectifs transparents en matière de frais	11 628.3	54.7	13 375.6	63.6
Actifs opérationnels	129.9	0.6	133.4	0.6
Arrondi	0.0	0.0	-0.1	0.1
Total des placements de la fortune	21 252.8	100.0	21 017.5	100.0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)		100%		100%
Total des frais de gestion de la fortune inscrits au compte d'exploitation (en % des placements transparents en matière de frais)		0.307%		0.298%
Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune		30.7 centimes		29.8 centimes

6.9 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.9.1 Placements auprès de l'employeur

À la clôture du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

Placements auprès de l'employeur

	31. 12. 2015		31. 12. 2014	
	en millions de CHF	en % des actifs disponibles	en millions de CHF	en % des actifs disponibles
Actifs opérationnels	113.1	0.6	108.4	0.5
■ <i>comptes courants non garantis</i>	113.1	0.6	108.4	0.5
Liquidités	122.0	0.6	142.6	0.7
Obligations	19.7	0.1	56.2	0.3
■ <i>dont obligations gouvernementales en CHF</i>	1.5	0.0	0.0	0.0
■ <i>dont obligations non gouvernementales Suisse en CHF</i>	0.0	0.0	56.2	0.3
■ <i>dont obligations Étranger en CHF</i>	1.2	0.0	0.0	0.0
■ <i>dont obligations d'entreprise en monnaies étrangères</i>	17.0	0.1	0.0	0.0
Actions	5.5	0.0	0.0	0.0
■ <i>Actions Suisse; liquidités dans la catégorie de placements</i>	5.2	0.0	0.0	0.0
■ <i>Actions Étranger; liquidités dans la catégorie de placements</i>	0.3	0.0	0.0	0.0
Total	260.3	1.3	307.2	1.5

Comptes courants non garantis

Les comptes courants sans garantie chez l'employeur se composent des contributions dues de CHF 18.6 millions (exercice précédent CHF 15.8 millions) et de l'avoir en compte courant envers la Fédération des coopératives Migros (FCM) de CHF 94.5 millions (CHF 92.6 millions). Les comptes courants sont rémunérés aux conditions du marché. Les avoirs bancaires chez l'employeur revêtent un caractère purement commercial et ne sont, conformément à la communication n° 84 du 12 juillet 2005 de l'Office fédéral des assurances sociales, pas inscrits comme placements chez l'employeur.

Liquidités

Il s'agit de l'avoir en compte courant envers la FCM dans la catégorie des liquidités. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché.

Obligations Suisse en CHF/actions

Ces postes se composent d'avoirs bancaires auprès de la Banque Migros et d'avoirs en compte courant envers la Fédération des coopératives Migros, qui sont contenus dans chaque catégorie de placement. La rémunération est conforme au marché.

Baux avec l'employeur

À la date de clôture du bilan, les contrats avec les entreprises du Groupe Migros ont atteint un volume de loyers de CHF 41.0 millions. Ce chiffre correspond à 13.1 % (13.4 %) de l'ensemble des loyers nets. Conformément à l'art. 57 al. 3 OPP 2 qui prévoit que les placements en biens immobiliers utilisés à des fins commerciales pour plus de 50 % de leur valeur par l'employeur ne peuvent pas dépasser 5 % de la fortune, la valeur capitalisée s'inscrit à CHF 618.9 millions (CHF 605.9 millions), ce qui correspond à un taux inchangé de 3.0 % des actifs disponibles.

6.9.2 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Jusqu'à la fin janvier, le taux d'intérêt s'est élevé à 0.25 % et, à partir de février, à 0.05 % (exercice précédent 0.25 %), ce qui correspond à l'intérêt de l'avoir en compte courant des entreprises-M auprès de la FCM. À la date de clôture du bilan, à l'instar de l'exercice précédent, 28 employeurs affiliés disposaient d'une réserve de contribution.

	2015 <i>en millions de CHF</i>	2014 <i>en millions de CHF</i>
État au 1^{er} janvier	430.0	409.9
Prélèvements	-6.7	-28.7
Apports	71.7	47.8
■ <i>dont apports ordinaires</i>	71.7	58.2
■ <i>dont transfert de la réserve de contribution de l'employeur du groupe Hotelplan au 1^{er} décembre 2014 à la caisse de pensions Travel consécutivement à la liquidation partielle</i>	0.0	-10.5
■ <i>dont arrondi</i>	0.0	0.1
Arrondi	0.0	-0.1
Différence nette	65.0	19.0
Intérêts	0.3	1.0
Arrondi	-0.1	0.1
État au 31 décembre	495.2	430.0

6.10 Rétrocessions

Les gestionnaires de fortune externes et les conseillers spécialisés de la CPM ont attesté que, dans le cadre de leurs prestations de service pour la CPM au cours de l'exercice 2015, ils n'avaient touché aucune rétrocession.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31. 12. 2015 <i>en millions de CHF</i>	31. 12. 2014 <i>en millions de CHF</i>
Aménagements intérieurs activés	6.2	5.0
Biens mobiliers/valeurs immatérielles	1.4	1.6
Autres postes	1.3	0.2
Arrondi	0.0	0.1
Total	8.9	6.9

Les aménagements intérieurs activés concernent les investissements pour les aménagements à la chose louée au siège de Schlieren. Cet investissement sera amorti sur la durée du contrat de location de 15 ans. Le poste biens mobiliers/valeurs immatérielles comporte des acquisitions dont la valeur se maintient au-delà d'une année. La durée d'amortissement est de cinq ans tout au plus.

7.2 Autres dettes

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31. 12. 2015 <i>en millions de CHF</i>	31. 12. 2014 <i>en millions de CHF</i>
M-participation bénéficiaires de rentes	2.5	2.8
Dettes envers des tiers	1.9	2.0
Comptes courants	1.1	1.6
Total	5.5	6.4

Les dettes découlant de la M-participation bénéficiaires de rentes concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM a été chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7 % au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs. Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

7.3 Compte de régularisation passif

Les régularisations des passifs totalisent CHF 36.6 millions (exercice précédent CHF 45.9 millions). Les engagements découlant des sorties en suspens de 844 assurés avec une prestation de libre passage de CHF 33.9 millions sont désormais inscrits dans les régularisations. Avant cette modification de la pratique, ce poste figurait dans les engagements de prévoyance des assurés actifs. Le montant de l'exercice précédent comportait CHF 43.1 millions issus de la sortie collective des assurés du groupe Hotelplan avec liquidation partielle au 31 décembre 2014 qui ont été versés durant l'exercice sous revue.

7.4 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent, d'une part, les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacement AVS-M de la CPM en tant qu'employeur et, d'autre part, les impôts

latents sur le transfert de propriété et les gains immobiliers de la catégorie de placement des biens immobiliers Suisse ainsi que les honoraires de notaire et émoluments du registre foncier latents.

Provision non technique

Provisions pour	futures rentes de remplacement AVS-M	impôts sur les gains immobiliers et charges	Arrondi	Total	Total
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	2015 <i>en millions de CHF</i>	2014 <i>en millions de CHF</i>
État au 1^{er} janvier	0.5	195.6	-0.1	196.0	193.0
Variation	0.0	27.6	0.0	27.6	3.0
État au 31 décembre	0.5	223.2	-0.1	223.6	196.0

7.5 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

7.6 Frais d'administration

Frais d'administration généraux

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration généraux à hauteur de CHF 27.1 millions (exercice précédent CHF 25.2 millions), dont les charges d'administration pour la gestion des placements de la fortune qui s'inscrivent à CHF 17.1 millions (CHF 15.7 millions). Ce dernier montant com-

porte CHF 14.7 millions (CHF 13.5 millions) de frais de gestion de la fortune et CHF 2.4 millions (CHF 2.2 millions) de prestations du département de construction interne susceptibles d'être activées. Les rendements divers contiennent en premier lieu des produits découlant de prestations à des entités juridiques proches (entre autres fondation de placement de la CPM).

Frais d'administration

	2015 <i>en millions de de CHF</i>	2014 <i>en millions de CHF</i>
Frais de personnel	18.1	17.8
Honoraires et prestations	4.1	3.5
Corrections de valeur et amortissements	1.7	0.7
Loyers des locaux	1.4	1.3
Communication/information assurés	0.7	0.6
Entretien des installations/petites acquisitions	0.2	0.2
Autres frais d'administration	0.9	1.0
Arrondi	0.0	0.1
Frais d'administration généraux avant répartitions/rendement	27.1	25.2
Répartition des frais d'administration des placements et des décomptes de frais annexes et de chauffage sans incidence sur le compte de résultat	-14.7	-13.5
Répartition des prestations du département de construction sur les placements	-2.4	-2.2
Rendements divers	-1.9	-1.4
Total répartition/rendement	-19.0	-17.1
Total des frais d'administration généraux	8.1	8.1

Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle

Les charges des prestations de révision internes et externes et les charges de l'expert en matière de prévoyance professionnelle sont restées inchangées à CHF 0.3 million et CHF 0.1 million.

Autorités de surveillance

Les charges des autorités de prévoyance de TCHF 39.8 (exercice précédent TCHF 77.1) comprennent les taxes de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich à hauteur de TCHF 19.8 (TCHF 16.3) et de la Commission de haute surveillance (CHS PP) à hauteur de TCH 20.0 (TCHF 60.8).

8. Demandes de l'autorité de surveillance

En date du 12 août 2015, l'autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton de Zurich a pris connaissance des comptes 2014. Il a été relevé que, dans les explications sur l'activité de placement, des indications sur le genre d'habilitation des gestionnaires de fortune devaient être fournies, ce qui a été fait dans le présent rapport. A, en outre, été suggérée une précision sur la provision pour abaissement du taux d'intérêt technique dans le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. Cette recommandation sera prise en compte, en concertation avec l'autorité de surveillance, lors de la prochaine adaptation du règlement.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Aucune.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

LIBERA

Au Conseil de Fondation de la
Caisse de pensions Migros
Schlieren

Zurich, 18 février 2016

Attestation de l'expert en prévoyance professionnelle

Sur la base des documents et des données fournis par la Caisse de pensions Migros, nous confirmons en tant qu'expert en prévoyance professionnelle au Conseil de Fondation et à l'Autorité de surveillance ce qui suit au 31 décembre 2015:

- Libera est une société d'experts indépendants et agréés en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 ss OPP2.
- L'examen de la Caisse de pensions Migros au 31 décembre 2015 est réalisé conformément aux directives techniques DTA de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions et plus particulièrement selon la DTA 5.
- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés avec les bases techniques LPP 2010 selon les tables de mortalité par génération et un taux d'intérêt technique de 2.5%.
- Avec une fortune de prévoyance de CHF 20'496.0 millions et un capital de prévoyance de CHF 17'011.1 millions, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 120.5% au 31 décembre 2015.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement sur la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeur.
- La réserve de fluctuation de valeur composée de CHF 3'232.1 millions a atteint son montant cible et est donc entièrement constituée. Le fonds libres s'élèvent à CHF 252.9 millions.
- Le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4 au 31 décembre 2015 est de 2.75% et est supérieur au taux d'intérêt technique de la Caisse de pensions Migros.
- Toutes les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales.
- La Caisse de pensions Migros offre au 31 décembre 2015 la garantie suffisante qu'elle peut remplir ses engagements de nature actuarielle. Elle satisfait donc les prescriptions selon l'art. 52e al. 1 LPP.

Meilleures salutations
Libera SA


Jürg Walter, dipl. Math. ETH
Expert en Caisses de Pensions CSEP
Managing Director


Samuel Blum, MSc ETH
Expert en Caisses de Pensions CSEP



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
la caisse de pensions Migros
Schlieren

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pensions Migros, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Dominique Schneylin
Expert-réviseur

Zürich, le 18 février 2016

Impressum

Éditeur: **Caisse de pensions Migros**, Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren

Concept et présentation graphique: **www.mendelin.com**

Source des photos: **Simon Hallström, Zurich**

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Publié en français, allemand et italien dans Internet.
La version allemande fait foi.

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infofox@mpk.ch